

Comité syndical du Territoire d'Énergie Orne.



Délibérations du 27/02/2026.

Délibérations du 27/02/2026

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du comité syndical (vote) ;
2. Véhicules de service – élus (vote) ;

FINANCES LOCALES

3. Amortissement (vote) ;
4. Approbation du Compte Financier Unique 2025 :
 - a. Budget principal (vote) ;
 - b. Budget annexe bornes (vote) ;
 - c. Budget annexe chaufferie bois Réseaux techniques (vote) ;
 - d. Budget annexe chaufferie bois Réseaux de chaleur (vote) ;
 - e. Budget annexe PCRS (vote) ;
 - f. Budget annexe GNV (vote) ;
 - g. Budget annexe photovoltaïque (vote) ;
5. Affectation des résultats 2025 :
 - a. Budget principal (vote) ;
 - b. Budget annexe PCRS (vote) ;
6. Fongibilité des crédits :
 - a. Budget principal (vote) ;
 - b. Budget annexe IRVE (vote) ;
 - c. Budget annexe PCRS (vote) ;
7. Vote des budgets primitifs 2026 :
 - a. Budget principal (vote) ;
 - b. Budget annexe bornes (vote) ;
 - c. Budget annexe chaufferie bois Réseaux techniques (vote) ;
 - d. Budget annexe chaufferie bois Réseaux de chaleur (vote) ;
 - e. Budget annexe PCRS (vote) ;
 - f. Budget annexe GNV (vote) ;
 - g. Budget annexe photovoltaïque (vote) ;

DOMAINES DE COMPÉTENCES

8. Délibération concordante de transfert de compétence : éclairage public (vote) ;
9. Erreur matérielle – Modification des annexes aux guides des aides financières :
 - a. 2025 (vote) ;
 - b. 2026 (vote) ;

10. Règlement intérieur de la maison de l'énergie

FONCTION PUBLIQUE

11. Désignation d'un délégué à la protection des données (vote) ;

L'annexe « procès-verbal » est consultable dans la rubrique « publication » puis « procès-verbal » de la réunion correspondante.

Les annexes des finances locales sont consultables dans la rubrique « publication » puis « finances » par année.

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du vendredi 27 février 2026

Nomenclature 5. Institutions et vie politique 5.2 Fonctionnement des assemblées	Objet : Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 16 décembre 2025
--	--

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 62 / Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le seize février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. LE CARVENNEC Eric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUD Dominique,
CLÉ 2 : M. BITU Jean-Luc (suppléant), M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), Mme BRANCOURT Isabelle, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. ROULLEAUX Eric,
CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,
CUA : M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre, M. MOISSERON Franck, M. RAULT Benoit,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, Mme FROUEL Marie-Françoise,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre,
CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BOULAY Olivier
CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc,
CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURÇON Gérard,

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG_01-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. SURCIN Bernard, Mme THIEULENT Sylvie

Les pouvoirs : Mme CHESNEL Valérie donne pouvoir à M. CHALLIER Philippe.

Secrétaire de séance : Charles Hauton

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 2121-7 à L. 2121-28 ainsi que L. 5211-1 et L. 5711-1.

Rappelle que le procès-verbal du comité syndical ordinaire du 16 décembre a été transmis à chaque délégué par courriel le 07 janvier 2026.

Précise qu'aucune remarque n'a été émise à son sujet.

Après échanges de vues, les membres du comité syndical à l'unanimité :

- **DÉCIDENT**, d'adopter le procès-verbal de la réunion du 16 décembre tel qu'annexé.

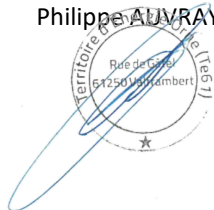
Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 63
Votes pour : 63
Vote contre : 0
Abstention : 0
Déport : 0

Le Président,
Philippe AUVRAY



Secrétaire de séance
Charles HAUTON

Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260227-2026-AG_01-DE Date de télétransmission : 09/03/2026 Date de réception préfecture : 09/03/2026

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du vendredi 27 février 2026**

<u>Nomenclature</u> 5. Institutions et vie politique 5.6 Exercice des mandats locaux	<u>Objet</u> : Véhicules de service – élus
---	---

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 62 / Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le seize février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. LE CARVENNEC Eric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : M. BITU Jean-Luc (suppléant), M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), Mme BRANCOURT Isabelle, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. ROULLEAUX Eric,
CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,
CUA : M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre, M. MOISSERON Franck, M. RAULT Benoit,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, Mme FROUEL Marie-Françoise,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre,
CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BOULAY Olivier
CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc,
CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURÇON Gérard,
URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. SURCIN Bernard, Mme THIEULENT Sylvie

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-02-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

Les pouvoirs : Mme CHESNEL Valérie donne pouvoir à M. CHALLIER Philippe.

Secrétaire de séance : Charles Hauton

Le Président indique qu'il revient à l'employeur public de fixer les règles d'utilisation de son parc automobile. Il rappelle que les véhicules sont mis à disposition des agents pour des raisons de service.

Un véhicule de service est un véhicule confié par la collectivité à un de ses collaborateurs pour les besoins de son activité professionnelle.

Les véhicules de fonction, justifiés par l'exercice de mandats ou de certaines fonctions, sont exclus des dispositions qui suivent.

Le Comité syndical

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-13-1 ;

Vu la circulaire DAGEMO/BCG n°97-4 du 5 mai 1997 relative aux conditions d'utilisation des véhicules de service dans la fonction publique de l'État ;

Vu la délibération n°2023-AG-63a du comité syndical du 15 décembre 2023 portant règlement des véhicules de service et autorisant le remisage à domicile des véhicules de service.

Considérant que l'Urssaf tient compte des conditions d'utilisation pour déterminer, s'agissant des véhicules de service, s'il s'agit effectivement d'un avantage en nature. Dès lors et à ce titre, il n'y a pas lieu de considérer qu'un tel avantage est accordé lorsqu'aucun déplacement à des fins personnelles avec le véhicule n'est effectué.

Considérant qu'en vertu de l'article L. 5211-13-1 du Code général des collectivités territoriales, un véhicule peut être attribué aux élus lorsque l'exercice de leurs mandats le justifie.

Le Président concerné par l'affaire cité en objet, **se retire pour le délibéré**, laissant la présidence temporaire à Monsieur Jean Leclerc, délégué du Te61.

Les membres du comité syndical DÉCIDENT :

Article 1 : Objet

Par la présente, le véhicule immatriculé HB-526-KB de la marque Cupra, modèle Léon, peut être utilisé comme véhicule de service par la personne du Président en exercice.

Article 2 : Justification et usage

L'usage du véhicule est justifié par son mandat exécutif au sein du syndicat et en raison des fonctions règlementaires et de représentation qu'il incarne. Les modalités de cet usage correspondent en ce sens aux déplacements liés auxdites fonctions, tels que :

- Déplacements aller-retour du domicile au syndicat mixte Territoire d'Énergie Orne.
- Déplacements dans le cadre de réunions induites par le mandat de Président du Territoire d'Énergie Orne.

Aucun déplacement à des fins personnelles n'est possible.

Article 3 : Remisage à domicile

Le remisage au domicile du véhicule ainsi que sa conservation sont autorisés.

Dans le cas du remisage à domicile, l'usage privatif du véhicule est également strictement interdit. Des personnes non autorisées ne peuvent prendre place dans le véhicule.

Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260227-2026-AG-02-DE Date de télétransmission : 09/03/2026 Date de réception préfecture : 09/03/2026

Le Président du syndicat en exercice s'engage à remiser le véhicule sur un emplacement de stationnement autorisé et à fermer à clé le véhicule. Pendant le remisage à domicile, il est personnellement responsable de tous vols et de toutes dégradations, sauf à établir que le vol ou la tentative de vol a eu lieu avec effraction ou avec violences corporelles.

Article 4 : Exécution

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera réactualisée chaque année.

Article 5 : Recours

Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

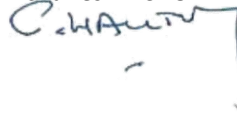
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 62 Votes pour : 62 Vote contre : 0 Abstention : 0 Déport : 1
--

Le Président,
Jean LECLERC



Secrétaire de séance
Charles HAUTON



Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260227-2026-AG-02-DE Date de télétransmission : 09/03/2026 Date de réception préfecture : 09/03/2026

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du vendredi 27 février 2026**

Nomenclature 7. Fiances locales 7.1 Décisions budgétaires	Objet : Amortissement budget annexe chaufferie-bois réseaux techniques
--	---

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 62 / Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le seize février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. LE CARVENNEC Eric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : M. BITU Jean-Luc (suppléant), M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), Mme BRANCOURT Isabelle, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. ROULLEAUX Eric,
CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,
CUA : M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre, M. MOISSERON Franck, M. RAULT Benoit,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, Mme FROUEL Marie-Françoise,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre,
CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BOULAY Olivier
CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc,
CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURÇON Gérard,
URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. SURCIN Bernard, Mme THIEULENT Sylvie

Les pouvoirs : Mme CHESNEL Valérie donne pouvoir à M. CHALLIER Philippe.

Secrétaire de séance : Charles Hauton

Monsieur le Président,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L. 2321-2 et R. 2321-1 ;

VU l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux.

Monsieur le Président rappelle que la nomenclature budgétaire et comptable M4 est appliquée pour les budgets annexes des chaufferies-bois (réseaux de chaleur et réseaux techniques).

Celles-ci devant être amorties, il est proposé au comité syndical de fixer la durée d'amortissement de la chaufferies-bois de Les Monts d'Andaine :

- sur 20 ans pour la partie mécanique (système bois, gaz, hydraulique) et pour les subventions ;
- sur 30 ans pour la partie bâtiment et réseau de chaleur.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité accepte de fixer la durée d'amortissements des immobilisations et la police d'abonnement à compter du 1^{er} mars 2026 dans le cadre du référentiel budgétaire et comptable M4 pour la chaufferie-bois de Les Monts d'Andaine du budget annexe « Chaufferie bois réseaux techniques » telles que présentées.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

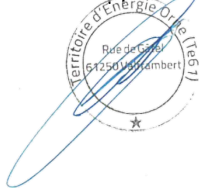
Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 63 Votes pour : 63 Vote contre : 0 Abstention : 0 Déport : 0

Le Président de séance,
Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,
Charles HAUTON

Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260227-2026-AG-03-DE Date de télétransmission : 09/03/2026 Date de réception préfecture : 09/03/2026

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du vendredi 27 février 2026**

<u>Nomenclature</u> 7. Fiances locales 7.1 Décisions budgétaires	<u>Objet</u> : Amortissement budget annexe PCRS
---	--

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 62 / Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le seize février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. LE CARVENNEC Eric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : M. BITU Jean-Luc (suppléant), M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), Mme BRANCOURT Isabelle, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. ROULLEAUX Eric,
CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,
CUA : M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre, M. MOISSERON Franck, M. RAULT Benoit,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, Mme FROUEL Marie-Françoise,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre,
CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BOULAY Olivier
CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc,
CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURÇON Gérard,
URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. SURCIN Bernard, Mme THIEULENT Sylvie

Les pouvoirs : Mme CHESNEL Valérie donne pouvoir à M. CHALLIER Philippe.

Secrétaire de séance : Charles Hauton

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 2321-2 et R. 2321-1 ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ;

Monsieur le Président rappelle que la nomenclature budgétaire et comptable M. 57 est appliquée pour le budget annexe PCRS.

Considérant que les logiciels afférents au PCRS et notamment le Jumeau numérique, doivent être amortis ; qu'il est ainsi proposé au comité syndical de fixer la durée d'amortissement sur 8 ans.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de fixer la durée d'amortissements des immobilisations à compter du 1^{er} mars 2026 à 8 ans dans le cadre du référentiel budgétaire et comptable M4 pour le budget annexe « PCRS ».

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Précisent que :

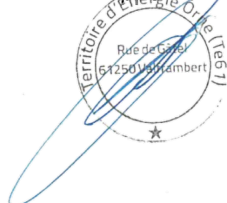
- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 63
Votes pour : 63
Vote contre : 0
Abstention : 0
Déport : 0

Le Président de séance,
Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,
Charles HAUTON

Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260227-2026-AG-04-DE Date de télétransmission : 09/03/2026 Date de réception préfecture : 09/03/2026

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du vendredi 27 février 2026**

Nomenclature 7. Finances locales 7.1 Décisions budgétaires	Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget principal
---	--

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 62 / Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le seize février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. LE CARVENNEC Eric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : M. BITU Jean-Luc (suppléant), M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), Mme BRANCOURT Isabelle, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. ROULLEAUX Eric,
CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,
CUA : M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre, M. MOISSERON Franck, M. RAULT Benoit,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, Mme FROUEL Marie-Françoise,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre,
CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BOULAY Olivier
CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc,
CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURÇON Gérard,
URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. SURCIN Bernard, Mme THIEULENT Sylvie

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-05-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

Les pouvoirs : Mme CHESNEL Valérie donne pouvoir à M. CHALLIER Philippe.

Secrétaire de séance : Charles Hauton

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements ;

VU la délibération 2023-AG-38 du 26 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 3 février 2026 ;

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget principal du Te61 ;

VU le Compte Financier Unique 2025 du budget principal du Te61 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du syndicat, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Monsieur Jean Leclerc, délégué du Te61, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du CFU ;

Considérant que Monsieur Philippe AUVRAY, Président du Te61, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Jean LECLERC, pour le vote du CFU ;

Le comité syndical délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget principal après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Article 1 : Tableau de présentation synthétique

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		11 380 123.01 €	275 551.93 €			11 104 571.08 €
Opérations de l'exercice	4 541 212.17 €	8 233 916.30 €	20 987 200.60 €	26 653 828.40 €	25 528 412.77 €	34 887 744.70 €
TOTAUX	4 541 212.17 €	19 614 039.31 €	21 262 752.53 €	26 653 828.40 €	25 803 964.70 €	46 267 867.71 €
Résultats de clôture		15 072 827.14 €		5 391 075.87 €		20 463 903.01 €
Restes à réaliser			29 781 715 €	19 759 934 €	29 781 715 €	19 759 934 €
TOTAUX CUMULES		15 072 827.14 €	29 781 715 €	25 151 009.87 €	29 781 715 €	40 223 837.01 €
RESULTATS DEFINIFS		15 072 827.14 €	4 630 705.13 €			10 442 122.01 €

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-05-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

Article 2 : Décision

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité,
Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget principal du Te61,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont pris part au vote, et ont signés au registre des délibérations, les membres présents et représentés selon la liste d'émargement telle que présentée en annexe de cette délibération.

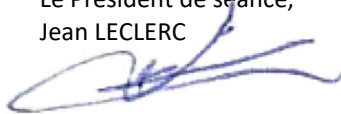
Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Précisent que :

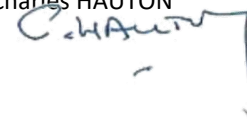
- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Président de séance,
Jean LECLERC



Le Secrétaire de séance,
Charles HAUTON



Nombre de votants : 62
Votes pour : 62
Vote contre : 0
Abstention : 0
Déport : 1

Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260227-2026-AG-05-DE Date de télétransmission : 09/03/2026 Date de réception préfecture : 09/03/2026

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du vendredi 27 février 2026

Nomenclature 7. Finances locales 7.1 Décisions budgétaires	Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe bornes
---	--

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 62 / Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le seize février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. LE CARVENNEC Eric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : M. BITU Jean-Luc (suppléant), M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), Mme BRANCOURT Isabelle, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. ROULLEAUX Eric,
CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,
CUA : M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre, M. MOISSERON Franck, M. RAULT Benoit,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, Mme FROUEL Marie-Françoise,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre,
CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BOULAY Olivier
CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc,
CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURÇON Gérard,
URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. SURCIN Bernard, Mme THIEULENT Sylvie

Les pouvoirs : Mme CHESNEL Valérie donne pouvoir à M. CHALLIER Philippe.

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-06-DE
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements ;

VU la délibération 2023-AG-38 du 26 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 3 février 2026 ;

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget annexe bornes du Te61 ;

VU le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Bornes du Te61 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du syndicat, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Monsieur Jean LECLERC, délégué du Te61, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du CFU ;

Considérant que Monsieur Philippe AUVRAY, Président du Te61, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Jean LECLERC, pour le vote du CFU ;

Le comité syndical délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe Bornes, dressé par Monsieur Philippe AUVRAY, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Article 1 : Tableau de présentation synthétique

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		30 780,73 €		162 653,91 €		193 434,64 €
Opérations de l'exercice	491 144,71 €	344 082,68 €	250 983,16 €	266 802,22 €	742 127,87 €	610 884,90 €
TOTAUX	491 144,71 €	374 863,41 €	250 983,16 €	429 456,13 €	742 127,87 €	804 319,54 €
Résultats de clôture	116 281,30 €			178 472,97 €		
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINIFS	116 281,30 €			178 472,97 €		62 191,67 €

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-06-DE
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026

Article 2 : Décision

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité,

Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Bornes du Te61,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont pris part au vote, et ont signés au registre des délibérations, les membres présents et représentés selon la liste d'émargement telle que présentée en annexe de cette délibération.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Précisent que :

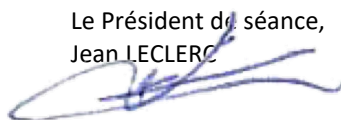
- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

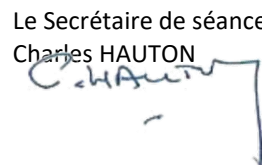
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 62
Votes pour : 62
Vote contre : 0
Abstention : 0
Déport : 1

Le Président de séance,
Jean LECLERC



Le Secrétaire de séance,
Charles HAUTON



Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-06-DE
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du vendredi 27 février 2026**

Nomenclature 7. Finances locales 7.1 Décisions budgétaires	Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe chaufferie-bois réseaux techniques
---	--

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 62 / Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le seize février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. LE CARVENNEC Eric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : M. BITU Jean-Luc (suppléant), M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), Mme BRANCOURT Isabelle, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. ROULLEAUX Eric,
CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,
CUA : M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre, M. MOISSERON Franck, M. RAULT Benoit,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, Mme FROUEL Marie-Françoise,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre,
CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BOULAY Olivier
CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc,
CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURÇON Gérard,
URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. SURCIN Bernard, Mme THIEULENT Sylvie

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-07-DE
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026

Les pouvoirs : Mme CHESNEL Valérie donne pouvoir à M. CHALLIER Philippe.

Secrétaire de séance : Charles Hauton

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements ;

VU la délibération 2023-AG-38 du 26 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 3 février 2026 ;

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget annexe chaufferie-bois réseaux technique du Te61 ;

VU le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe chaufferie-bois réseaux technique du Te61 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du syndicat, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Monsieur Jean LECLERC, délégué du Te61, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du CFU ;

Considérant que Monsieur Philippe AUVRAY, Président du Te61, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Jean LECLERC, pour le vote du CFU ;

Le comité syndical délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe chaufferie-bois réseaux technique, dressé par Monsieur Philippe AUVRAY, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Article 1 : Tableau de présentation synthétique

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Résultats reportés	8 559,78 €			214 133,04 €	8 559,78 €	214 133,04 €
Opérations de l'exercice	59 314,90 €	88 099,73 €	387 666,46 €	344 585,23 €	446 981,36 €	432 684,96 €
TOTAUX	67 874,68 €	88 099,73 €	387 666,46 €	558 718,27 €	455 541,14 €	646 818 €
Résultats de clôture		20 225,05 €		171 051,81 €		191 276,86 €
Restes à réaliser			49 746,64 €	88 424,62 €	49 746,64 €	88 424,62 €
TOTAUX CUMULES			49 746,64 €	259 476,43 €	49 746,64 €	279 701,48 €
RESULTATS DEFINIFS		20 225,05 €		209 729,79 €		229 954,84 €

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-07-DE
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026

Article 2 : Décision

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité,

Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe chaufferie-bois réseaux technique du Te61,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont pris part au vote, et ont signés au registre des délibérations, les membres présents et représentés selon la liste d'émargement telle que présentée en annexe de cette délibération.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

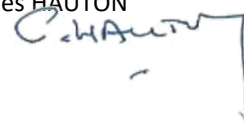
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 62
Votes pour : 62
Vote contre : 0
Abstention : 0
Déport : 1

Le Président de séance,
Jean LECLERC



Le Secrétaire de séance,
Charles HAUTON



Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-07-DE
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du vendredi 27 février 2026**

Nomenclature 7. Finances locales 7.1 Décisions budgétaires	Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe réseaux de chaleur
---	--

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 62 / Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le seize février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. LE CARVENNEC Eric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : M. BITU Jean-Luc (suppléant), M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), Mme BRANCOURT Isabelle, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. ROULLEAUX Eric,
CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,
CUA : M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre, M. MOISSERON Franck, M. RAULT Benoit,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, Mme FROUEL Marie-Françoise,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre,
CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BOULAY Olivier
CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc,
CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURÇON Gérard,
URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. SURCIN Bernard, Mme THIEULENT Sylvie

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-08-DE
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026

Les pouvoirs : Mme CHESNEL Valérie donne pouvoir à M. CHALLIER Philippe.

Secrétaire de séance : Charles Hauton

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements ;

VU la délibération 2023-AG-38 du 26 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 3 février 2026 ;

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget annexe chaufferies-bois réseaux de chaleur du Te61 ;

VU le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe chaufferie-bois réseaux de chaleur du Te61 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du syndicat, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Monsieur Jean LECLERC, délégué du Te61, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du CFU ;

Considérant que Monsieur Philippe AUVRAY, Président du Te61, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Jean LECLERC, pour le vote du CFU ;

Le comité syndical délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe chaufferie-bois réseaux de chaleur, dressé par Monsieur Philippe AUVRAY, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Article 1 : Tableau de présentation synthétique

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	40 683,67 €			335 335,10 €	40 683,67 €	335 335,10 €
Opérations de l'exercice	207 752,49 €	304 949,97 €	1 030 937,77 €	783 506,91 €	1 238 690,26 €	1 088 456,88 €
TOTAUX	248 436,16 €	304 949,97 €	1 030 937,77 €	1 118 842,01 €	1 279 373,93 €	1 423 791,98 €
Résultats de clôture		56 513,81 €		87 904,24 €		144 418,05 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINIFS		56 513,81 €		87 904,24		144 418,05 €

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-08-DE
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026

Article 2 : Décision

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité,

Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe chaufferie-bois réseaux de chaleur du Te61,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont pris part au vote, et ont signés au registre des délibérations, les membres présents et représentés selon la liste d'émargement telle que présentée en annexe de cette délibération.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Précisent que :

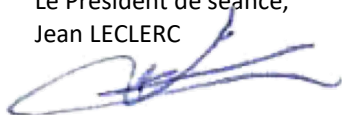
- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

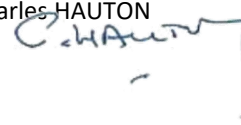
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 62
Votes pour : 62
Vote contre : 0
Abstention : 0
Déport : 1

Le Président de séance,
Jean LECLERC



Le Secrétaire de séance,
Charles HAUTON



Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-08-DE
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du vendredi 27 février 2026**

Nomenclature 7. Finances locales 7.1 Décisions budgétaires	Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe PCRS
---	--

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 62 / Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le seize février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. LE CARVENNEC Eric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : M. BITU Jean-Luc (suppléant), M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), Mme BRANCOURT Isabelle, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. ROULLEAUX Eric,
CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,
CUA : M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre, M. MOISSERON Franck, M. RAULT Benoit,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, Mme FROUEL Marie-Françoise,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre,
CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BOULAY Olivier
CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc,
CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURÇON Gérard,
URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. SURCIN Bernard, Mme THIEULENT Sylvie

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-09-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

Les pouvoirs : Mme CHESNEL Valérie donne pouvoir à M. CHALLIER Philippe.

Secrétaire de séance : Charles Hauton

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements ;

VU la délibération 2023-AG-38 du 26 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 3 février 2026 ;

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget annexe PCRS du Te61 ;

VU le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe PCRS du Te61 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du syndicat, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Monsieur Jean LECLERC, délégué du Te61, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du CFU ;

Considérant que Monsieur Philippe AUVRAY, Président du Te61, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Jean LECLERC, pour le vote du CFU ;

Le comité syndical délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe PCRS, dressé par Monsieur Philippe AUVRAY, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Article 1 : Tableau de présentation synthétique

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	12 323.89 €		218 919.61 €		231 243.50 €	
Opérations de l'exercice	77 336.48 €	95 813 €	451 987.48 €	666 229.72 €	529 323.96 €	762 042.72 €
TOTAUX	89 660.37 €	95 813 €	670 907.09 €	666 229.72 €	760 567.46 €	762 042.72 €
Résultats de clôture		6 152.63 €	4 677.37 €			1 475.26 €
Restes à réaliser			404 597 €	409 597 €	404 597 €	409 597 €
TOTAUX CUMULES			409 274.37 €	409 597 €	404 597 €	411 072.26 €
RESULTATS DEFINIFS		6 152.63 €		322.63 €		6 475.26 €

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-09-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

Article 2 : Décision

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité,

Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe PCRS du Te61,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont pris part au vote, et ont signés au registre des délibérations, les membres présents et représentés selon la liste d'émargement telle que présentée en annexe de cette délibération.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Précisent que :

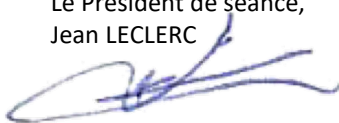
- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

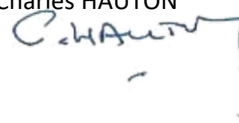
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 62
Votes pour : 62
Vote contre : 0
Abstention : 0
Déport : 1

Le Président de séance,
Jean LECLERC



Le Secrétaire de séance,
Charles HAUTON



Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-09-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du vendredi 27 février 2026**

Nomenclature 7. Finances locales 7.1 Décisions budgétaires	Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe GNV
---	---

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 62 / Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le seize février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. LE CARVENNEC Eric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : M. BITU Jean-Luc (suppléant), M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), Mme BRANCOURT Isabelle, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. ROULLEAUX Eric,
CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,
CUA : M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre, M. MOISSERON Franck, M. RAULT Benoit,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, Mme FROUEL Marie-Françoise,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre,
CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BOULAY Olivier
CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc,
CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURÇON Gérard,
URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. SURCIN Bernard, Mme THIEULENT Sylvie

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-10-DE
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026

Les pouvoirs : Mme CHESNEL Valérie donne pouvoir à M. CHALLIER Philippe.

Secrétaire de séance : Charles Hauton

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements ;

VU la délibération 2023-AG-38 du 26 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 3 février 2026 ;

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget annexe GNV du Te61 ;

VU le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe GNV du Te61 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du syndicat, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Monsieur Jean LECLERC, délégué du Te61, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du CFU ;

Considérant que Monsieur Philippe AUVRAY, Président du Te61, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Jean LECLERC, pour le vote du CFU ;

Le comité syndical délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe GNV, dressé par Monsieur Philippe AUVRAY, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Article 1 : Tableau de présentation synthétique

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		6 893.35 €		130 634.98 €		137 528.33 €
Opérations de l'exercice	55 598 €	66 511.83 €	107 999 €	10 720.39 €	163 597 €	77 232.22 €
TOTAUX	55 598 €	73 405.18 €	107 999 €	141 355.37 €	163 597 €	214 760.55 €
Résultats de clôture		17 807.18 €		33 356.37 €		51 163.55 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINIFS		17 807.18 €		33 356.37 €		51 163.55 €

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-10-DE
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026

Article 2 : Décision

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité,

Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe GNV du Te61,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont pris part au vote, et ont signés au registre des délibérations, les membres présents et représentés selon la liste d'émargement telle que présentée en annexe de cette délibération.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Précisent que :

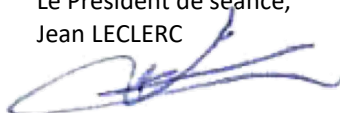
- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

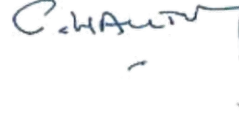
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 62
Votes pour : 62
Vote contre : 0
Abstention : 0
Déport : 1

Le Président de séance,
Jean LECLERC



Le Secrétaire de séance,
Charles HAUTON



Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-10-DE
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du vendredi 27 février 2026**

Nomenclature 7. Finances locales 7.1 Décisions budgétaires	Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe photovoltaïque
---	--

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 62 / Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le seize février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. LE CARVENNEC Eric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : M. BITU Jean-Luc (suppléant), M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), Mme BRANCOURT Isabelle, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. ROULLEAUX Eric,
CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,
CUA : M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre, M. MOISSERON Franck, M. RAULT Benoit,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, Mme FROUEL Marie-Françoise,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre,
CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BOULAY Olivier
CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc,
CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURÇON Gérard,
URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. SURCIN Bernard, Mme THIEULENT Sylvie

Les pouvoirs : Mme CHESNEL Valérie donne pouvoir à M. CHALLIER Philippe.

Secrétaire de séance : Charles Hauton

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements ;

VU la délibération 2023-AG-38 du 26 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 3 février 2026 ;

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget principal du Te61 ;

VU le Compte Financier Unique 2025 du budget principal du Te61 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du syndicat, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Monsieur Jean LECLERC, délégué du Te61, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du CFU ;

Considérant que Monsieur Philippe AUVRAY, Président du Te61, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Jean LECLERC, pour le vote du CFU ;

Le comité syndical délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe photovoltaïque, dressé par Monsieur Philippe AUVRAY, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Article 1 : Tableau de présentation synthétique

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		455.63 €		37 482.99 €		37 938.62 €
Opérations de l'exercice	414 014.22 €	372 610.57 €	306 300 €	333 232.69 €	720 314.22 €	705 843.26 €
TOTAUX	414 014.22 €	373 066.20 €	306 300 €	370 715.68 €	720 314.22 €	743 781.88 €
Résultats de clôture	40 948.02 €			64 415.68 €		23 467.66 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINIS	40 948.02 €			64 415.68 €		23 467.66 €

Article 2 : Décision

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-11-DE
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026

Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget photovoltaïque du Te61,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont pris part au vote, et ont signés au registre des délibérations, les membres présents et représentés selon la liste d'émargement telle que présentée en annexe de cette délibération.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

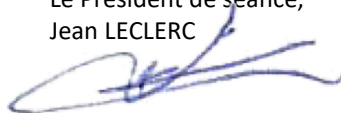
Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

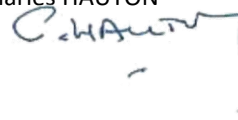
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 62
Votes pour : 62
Vote contre : 0
Abstention : 0
Déport : 1

Le Président de séance,
Jean LECLERC



Le Secrétaire de séance,
Charles HAUTON



Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-11-DE
Date de télétransmission : 10/03/2026
Date de réception préfecture : 10/03/2026

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du vendredi 27 février 2026**

Nomenclature 7. Finances locales 7.1 Décisions budgétaires	Objet : Affectation des résultats 2025 du budget principal
---	---

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 62 / Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le seize février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. LE CARVENNEC Eric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : M. BITU Jean-Luc (suppléant), M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), Mme BRANCOURT Isabelle, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. ROULLEAUX Eric,
CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,
CUA : M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre, M. MOISSERON Franck, M. RAULT Benoit,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, Mme FROUEL Marie-Françoise,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre,
CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BOULAY Olivier
CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc,
CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURÇON Gérard,
URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. SURCIN Bernard, Mme THIEULENT Sylvie

Les pouvoirs : Mme CHESNEL Valérie donne pouvoir à M. CHALLIER Philippe.

Secrétaire de séance : Charles Hauton

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération 2026-AG-05 du 27 février 2026 portant approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget principal du Te61 ;

Considérant que l'application de la M57 oblige les collectivités régies par cette norme comptable d'affecter le résultat de fonctionnement ;

Le Comité syndical **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026 s'élevant à 15 072 827,14 € de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 : 4 630 705,13 €

Affectation de l'excédent reporté au compte 002 : 10 442 122,01 €

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Précisent que :

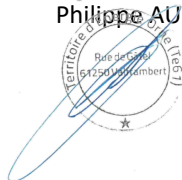
- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 63
Votes pour : 63
Vote contre : 0
Abstention : 0
Déport : 0

Le Président de séance,
Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,
Charles HAUTON

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-12-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du vendredi 27 février 2026**

Nomenclature 7. Finances locales 7.1 Décisions budgétaires	Objet : Affectation des résultats 2025 du budget annexe bornes
---	---

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 62 / Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le seize février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. LE CARVENNEC Eric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : M. BITU Jean-Luc (suppléant), M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), Mme BRANCOURT Isabelle, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. ROULLEAUX Eric,
CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,
CUA : M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre, M. MOISSERON Franck, M. RAULT Benoit,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, Mme FROUEL Marie-Françoise,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre,
CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BOULAY Olivier
CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc,
CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURÇON Gérard,
URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. SURCIN Bernard, Mme THIEULENT Sylvie

Les pouvoirs : Mme CHESNEL Valérie donne pouvoir à M. CHALLIER Philippe.

Secrétaire de séance : Charles Hauton

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération 2026-AG-06 du 27 février 2026 portant approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe bornes du Te61 ;

Considérant que l'application de la M57 oblige les collectivités régies par cette norme comptable d'affecter le résultat de fonctionnement ;

Le Comité syndical **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 : 116 281,30 €

Excédent d'investissement reporté au compte 001 : 178 472,97 €

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la pairie départementale de l'Orne.

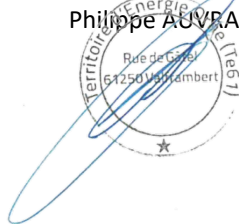
Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 63
Votes pour : 63
Vote contre : 0
Abstention : 0
Déport : 0

Le Président de séance,
Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,
Charles HAUTON

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-13-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du vendredi 27 février 2026**

Nomenclature 7. Finances locales 7.1 Décisions budgétaires	Objet : Affectation des résultats 2025 du budget annexe chaufferies-bois réseaux techniques
---	--

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 62 / Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le seize février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. LE CARVENNEC Eric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : M. BITU Jean-Luc (suppléant), M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), Mme BRANCOURT Isabelle, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. ROULLEAUX Eric,
CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,
CUA : M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre, M. MOISSERON Franck, M. RAULT Benoit,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, Mme FROUEL Marie-Françoise,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre,
CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BOULAY Olivier
CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc,
CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURÇON Gérard,
URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. SURCIN Bernard, Mme THIEULENT Sylvie

Les pouvoirs : Mme CHESNEL Valérie donne pouvoir à M. CHALLIER Philippe.

Secrétaire de séance : Charles Hauton

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération 2026-AG-07 du 27 février 2026 portant approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe chaufferies-bois réseaux techniques du Te61 ;

Le Comité syndical **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement au compte 002 :	20 225,05 €
Excédent d'investissement au compte 001 :	171 051,81 €

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

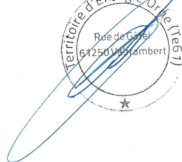
Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

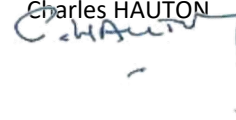
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 63
Votes pour : 63
Vote contre : 0
Abstention : 0
Déport : 0

Le Président de séance,
Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,
Charles HAUTON



Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260227-2026-AG-14-DE Date de télétransmission : 09/03/2026 Date de réception préfecture : 09/03/2026

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du vendredi 27 février 2026**

Nomenclature 7. Finances locales 7.1 Décisions budgétaires	Objet : Affectation des résultats 2025 du budget annexe chaufferies-bois réseaux de chaleur
---	--

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 62 / Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le seize février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. LE CARVENNEC Eric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : M. BITU Jean-Luc (suppléant), M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), Mme BRANCOURT Isabelle, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. ROULLEAUX Eric,
CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,
CUA : M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre, M. MOISSERON Franck, M. RAULT Benoit,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, Mme FROUEL Marie-Françoise,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre,
CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BOULAY Olivier
CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc,
CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURÇON Gérard,
URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. SURCIN Bernard, Mme THIEULENT Sylvie

Les pouvoirs : Mme CHESNEL Valérie donne pouvoir à M. CHALLIER Philippe.

Secrétaire de séance : Charles Hauton

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération 2026-AG-08 du 27 février 2026 portant approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe chaufferies-bois réseaux de chaleur du Te61 ;

Le Comité syndical **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement au compte 002 :	56 513,81 €
Excédent d'investissement au compte 001 :	87 904,24 €

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

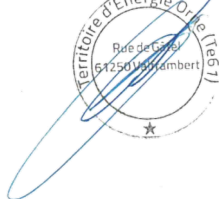
Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 63 Votes pour : 63 Vote contre : 0 Abstention : 0 Déport : 0
--

Le Président de séance,
Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,
Charles HAUTON

Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260227-2026-AG-15-DE Date de télétransmission : 09/03/2026 Date de réception préfecture : 09/03/2026

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du vendredi 27 février 2026**

Nomenclature 7. Finances locales 7.1 Décisions budgétaires	Objet : Affectation des résultats 2025 du budget annexe PCRS
---	---

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 62 / Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le seize février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. LE CARVENNEC Eric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : M. BITU Jean-Luc (suppléant), M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), Mme BRANCOURT Isabelle, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. ROULLEAUX Eric,
CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,
CUA : M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre, M. MOISSERON Franck, M. RAULT Benoit,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, Mme FROUEL Marie-Françoise,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre,
CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BOULAY Olivier
CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc,
CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURÇON Gérard,
URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. SURCIN Bernard, Mme THIEULENT Sylvie

Les pouvoirs : Mme CHESNEL Valérie donne pouvoir à M. CHALLIER Philippe.

Secrétaire de séance : Charles Hauton

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération 2026-AG-09 du 27 février 2026 portant approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe PCRS du Te61 ;

Considérant que l'application de la M57 oblige les collectivités régies par cette norme comptable d'affecter le résultat de fonctionnement ;

Le Comité syndical **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement au compte 002 :	6 152,63 €
Déficit d'investissement au compte 001 :	4 677,37 €

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 63
Votes pour : 63
Vote contre : 0
Abstention : 0
Déport : 0

Le Président de séance,
Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,
Charles HAUTON

Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260227-2026-AG-16-DE Date de télétransmission : 09/03/2026 Date de réception préfecture : 09/03/2026

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du vendredi 27 février 2026**

Nomenclature 7. Finances locales 7.1 Décisions budgétaires	Objet : Affectation des résultats 2025 du budget annexe GNV
---	--

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 62 / Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le seize février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. LE CARVENNEC Eric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : M. BITU Jean-Luc (suppléant), M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), Mme BRANCOURT Isabelle, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. ROULLEAUX Eric,
CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,
CUA : M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre, M. MOISSERON Franck, M. RAULT Benoit,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, Mme FROUEL Marie-Françoise,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre,
CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BOULAY Olivier
CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc,
CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURÇON Gérard,
URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. SURCIN Bernard, Mme THIEULENT Sylvie

Les pouvoirs : Mme CHESNEL Valérie donne pouvoir à M. CHALLIER Philippe.

Secrétaire de séance : Charles Hauton

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération 2026-AG-10 du 27 février 2026 portant approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe GNV du Te61 ;

Le Comité syndical **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement au compte 002 :	17 807,18 €
Excédent d'investissement au compte 001 :	33 356,37 €

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

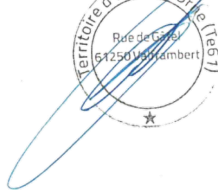
Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 63
Votes pour : 63
Vote contre : 0
Abstention : 0
Déport : 0

Le Président de séance,
Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,
Charles HAUTON

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-17-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du vendredi 27 février 2026**

Nomenclature 7. Finances locales 7.1 Décisions budgétaires	Objet : Affectation des résultats 2025 du budget annexe photovoltaïque
---	---

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 62 / Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le seize février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. LE CARVENNEC Eric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : M. BITU Jean-Luc (suppléant), M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), Mme BRANCOURT Isabelle, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. ROULLEAUX Eric,
CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,
CUA : M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre, M. MOISSERON Franck, M. RAULT Benoit,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, Mme FROUEL Marie-Françoise,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre,
CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BOULAY Olivier
CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc,
CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURÇON Gérard,
URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. SURCIN Bernard, Mme THIEULENT Sylvie

Les pouvoirs : Mme CHESNEL Valérie donne pouvoir à M. CHALLIER Philippe.

Secrétaire de séance : Charles Hauton

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération 2026-AG-11 du 27 février 2026 portant approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe photovoltaïque du Te61 ;

Le Comité syndical **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026 de la manière suivante :

Déficit de fonctionnement au compte 002 :	40 948,02 €
Excédent d'investissement au compte 001 :	64 415,68 €

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

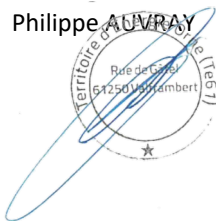
Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 63 Votes pour : 63 Vote contre : 0 Abstention : 0 Déport : 0
--

Le Président de séance,
Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,
Charles HAUTON

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "C. Hauton", with a long horizontal line extending to the right.

Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260227-2026-AG-18-DE Date de télétransmission : 09/03/2026 Date de réception préfecture : 09/03/2026

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du vendredi 27 février 2026**

Nomenclature 7. Finances locales 7.1 Décisions budgétaires	Objet : Vote du budget primitif 2026 du budget principal
---	---

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 62 / Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le seize février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. LE CARVENNEC Eric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : M. BITU Jean-Luc (suppléant), M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), Mme BRANCOURT Isabelle, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. ROULLEAUX Eric,
CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,
CUA : M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre, M. MOISSERON Franck, M. RAULT Benoît,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, Mme FROUEL Marie-Françoise,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre,
CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BOULAY Olivier
CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc,
CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURÇON Gérard,
URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. DUBREUIL Benoît, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. SURCIN Bernard, Mme THIEULENT Sylvie

Les pouvoirs : Mme CHESNEL Valérie donne pouvoir à M. CHALLIER Philippe.

Secrétaire de séance : Charles Hauton

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ;

VU la délibération 2024-AG-09 du 20 février 2024 adoptant le règlement budgétaire et financier ;

VU le Débat d'Orienta­tion Budgétaire en date du 16 décembre 2025 ;

VU le rapport détaillé de présentation du budget primitif 2026 ;

VU la présentation des documents lors de la Commission des finances en date du 3 février 2026 ;

Considérant que dans le cadre de l'adoption de la nomenclature M57, le Te61 est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

DEMANDE

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité, le budget primitif 2026 du budget principal du Te61 arrêté comme suite :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

	Dépenses	Recettes
Investissement	55 910 007 €	55 910 007 €
Fonctionnement	18 583 400 €	18 583 400 €
TOTAL	74 493 407 €	74 493 407 €

AUTORISE Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, au titre de l'exercice 2026, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Ont pris part au vote, et ont signés au registre des délibérations, les membres présents et représentés selon la liste d'émargement telle que présentée en annexe de cette délibération.

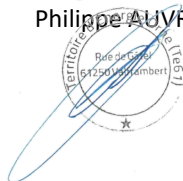
Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260227-2026-AG-19-DE Date de télétransmission : 09/03/2026 Date de réception préfecture : 09/03/2026

Nombre de votants : 63
Votes pour : 63
Vote contre : 0
Abstention : 0
Déport : 0

Le Président de séance,
Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,
Charles HAUTON

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "CHAUTON", with a long horizontal stroke extending to the right.

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-19-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du vendredi 27 février 2026

Nomenclature 7. Finances locales 7.1 Décisions budgétaires	Objet : Vote du budget primitif 2026 du budget annexe bornes
---	---

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 62 / Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le seize février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. LE CARVENNEC Eric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : M. BITU Jean-Luc (suppléant), M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), Mme BRANCOURT Isabelle, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. ROULLEAUX Eric,
CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,
CUA : M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre, M. MOISSERON Franck, M. RAULT Benoit,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, Mme FROUEL Marie-Françoise,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre,
CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BOULAY Olivier
CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc,
CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURÇON Gérard,
URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. SURCIN Bernard, Mme THIEULENT Sylvie

Les pouvoirs : Mme CHESNEL Valérie donne pouvoir à M. CHALLIER Philippe.

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-20-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ;

VU la délibération 2024-AG-09 du 20 février 2024 adoptant le règlement budgétaire et financier ;

VU le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 16 décembre 2025 ;

VU le rapport détaillé de présentation du budget primitif 2026 ;

VU la présentation des documents lors de la Commission des finances en date du 3 février 2026 ;

Considérant que dans le cadre de l'adoption de la nomenclature M57, le Te61 est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement ;

DEMANDE

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité, le budget primitif 2026 du budget annexe Bornes du Te61 arrêté comme suite :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

	Dépenses	Recettes
Investissement	363 812,73 €	363 812,73 €
Fonctionnement	588 322 €	588 322 €
TOTAL	952 134,73 €	952 134,73 €

AUTORISE Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, au titre de l'exercice 2026, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Ont pris part au vote, et ont signé au registre des délibérations, les membres présents et représentés selon la liste d'émargement telle que présentée en annexe de cette délibération.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 63
Votes pour : 63
Vote contre : 0
Abstention : 0
Déport : 0

Le Président de séance,
Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,
Charles HAUTON

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-20-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du vendredi 27 février 2026**

Nomenclature 7. Finances locales 7.1 Décisions budgétaires	Objet : Vote du budget primitif 2026 du budget annexe chaufferies- bois réseaux techniques
---	---

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 62 / Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le seize février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. LE CARVENNEC Eric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : M. BITU Jean-Luc (suppléant), M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), Mme BRANCOURT Isabelle, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. ROULLEAUX Eric,
CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,
CUA : M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre, M. MOISSERON Franck, M. RAULT Benoit,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, Mme FROUEL Marie-Françoise,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre,
CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BOULAY Olivier
CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc,
CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURÇON Gérard,
URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. SURCIN Bernard, Mme THIEULENT Sylvie

Les pouvoirs : Mme CHESNEL Valérie donne pouvoir à M. CHALLIER Philippe.

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-21-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

VU la délibération 2024-AG-09 du 20 février 2024 adoptant le règlement budgétaire et financier ;

VU le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 16 décembre 2025 ;

VU le rapport détaillé de présentation du budget primitif 2026 ;

VU la présentation des documents lors de la Commission des finances en date du 3 février 2026.

DEMANDE

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité, le budget primitif 2026 du budget annexe Chaufferie bois de réseaux techniques du Te61 arrêté comme suite :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

	Dépenses	Recettes
Investissement	270 050,32 €	270 050,32 €
Fonctionnement	77 800 €	77 800 €
TOTAL	347 850,32 €	347 850,32 €

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

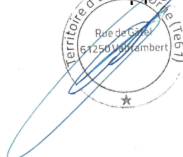
Ont pris part au vote, et ont signés au registre des délibérations, les membres présents et représentés selon la liste d'émargement telle que présentée en annexe de cette délibération.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 63
Votes pour : 63
Vote contre : 0
Abstention : 0
Déport : 0

Le Président de séance,
Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,
Charles HAUTON

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-21-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du vendredi 27 février 2026

Nomenclature 7. Finances locales 7.1 Décisions budgétaires	Objet : Vote du budget primitif 2026 du budget annexe chaufferies-bois réseaux de chaleur
---	--

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 62 / Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le seize février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. LE CARVENNEC Eric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : M. BITU Jean-Luc (suppléant), M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), Mme BRANCOURT Isabelle, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. ROULLEAUX Eric,
CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,
CUA : M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre, M. MOISSERON Franck, M. RAULT Benoit,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, Mme FROUEL Marie-Françoise,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre,
CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BOULAY Olivier
CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc,
CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURÇON Gérard,
URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. SURCIN Bernard, Mme THIEULENT Sylvie

Les pouvoirs : Mme CHESNEL Valérie donne pouvoir à M. CHALLIER Philippe.

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

VU la délibération 2024-AG-09 du 20 février 2024 adoptant le règlement budgétaire et financier ;

VU le Débat d'Orienta**t**ion Budgétaire en date du 16 décembre 2025 ;

VU le rapport détaillé de présentation du budget primitif 2026 ;

VU la présentation des documents lors de la Commission des finances en date du 3 février 2026.

DEMANDE

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité, le budget primitif 2026 du budget annexe Chaufferie bois réseaux de chaleur du Te61 arrêté comme suite :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

	Dépenses	Recettes
Investissement	368 798 €	368 798 €
Fonctionnement	227 821 €	227 821 €
TOTAL	596 619 €	596 619 €

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télécours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Ont pris part au vote, et ont signés au registre des délibérations, les membres présents et représentés selon la liste d'émargement telle que présentée en annexe de cette délibération.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 63
Votes pour : 63
Vote contre : 0
Abstention : 0
Déport : 0

Le Président de séance,
Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,
Charles HAUTON

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du vendredi 27 février 2026

Nomenclature 7. Finances locales 7.1 Décisions budgétaires	Objet : Vote du budget primitif 2026 du budget annexe PCRS
---	---

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 62 / Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le seize février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. LE CARVENNEC Eric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : M. BITU Jean-Luc (suppléant), M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), Mme BRANCOURT Isabelle, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. ROULLEAUX Eric,
CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,
CUA : M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre, M. MOISSERON Franck, M. RAULT Benoit,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, Mme FROUEL Marie-Françoise,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre,
CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BOULAY Olivier
CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc,
CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURÇON Gérard,
URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. SURCIN Bernard, Mme THIEULENT Sylvie

Les pouvoirs : Mme CHESNEL Valérie donne pouvoir à M. CHALLIER Philippe.

Secrétaire de séance : Charles Hauton

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ;

VU la délibération 2024-AG-09 du 20 février 2024 adoptant le règlement budgétaire et financier ;

VU le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 16 décembre 2025 ;

VU le rapport détaillé de présentation du budget primitif 2026 ;

VU la présentation des documents lors de la Commission des finances en date du 3 février 2026 ;

Considérant que dans le cadre de l'adoption de la nomenclature M57, le Te61 est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

DEMANDE

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité, le budget primitif 2026 du budget annexe PCRS du Te61 arrêté comme suite :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

	Dépenses	Recettes
Investissement	622 116 €	622 116 €
Fonctionnement	261 875 €	261 875 €
TOTAL	883 991 €	883 991 €

AUTORISE Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, au titre de l'exercice 2026, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérécourse Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

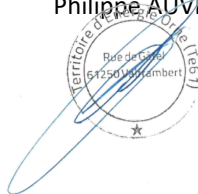
Ont pris part au vote, et ont signés au registre des délibérations, les membres présents et représentés selon la liste d'émargement telle que présentée en annexe de cette délibération.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 63
Votes pour : 63
Vote contre : 0
Abstention : 0
Déport : 0

Le Président de séance,
Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,
Charles HAUTON

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "CHAUTON", with a long horizontal stroke extending to the right.

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du vendredi 27 février 2026

Nomenclature 7. Finances locales 7.1 Décisions budgétaires	Objet : Vote du budget primitif 2026 du budget annexe GNV
---	--

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 62 / Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le seize février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. LE CARVENNEC Eric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : M. BITU Jean-Luc (suppléant), M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), Mme BRANCOURT Isabelle, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. ROULLEAUX Eric,
CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,
CUA : M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre, M. MOISSERON Franck, M. RAULT Benoit,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, Mme FROUEL Marie-Françoise,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre,
CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BOULAY Olivier
CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc,
CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURÇON Gérard,
URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. SURCIN Bernard, Mme THIEULENT Sylvie

Les pouvoirs : Mme CHESNEL Valérie donne pouvoir à M. CHALLIER Philippe.

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

VU la délibération 2024-AG-09 du 20 février 2024 adoptant le règlement budgétaire et financier ;

VU le Débat d'Orienta**t**ion Budgétaire en date du 16 décembre 2025 ;

VU le rapport détaillé de présentation du budget primitif 2026 ;

VU la présentation des documents lors de la Commission des finances en date du 3 février 2026 ;

DEMANDE

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité, le budget primitif 2026 du budget annexe GNV du Te61 arrêté comme suite :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

	Dépenses	Recettes
Investissement	44 076,76 €	44 076,76 €
Fonctionnement	77 141 €	77 141 €
TOTAL	121 217,76 €	121 217,76 €

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Ont pris part au vote, et ont signé au registre des délibérations, les membres présents et représentés selon la liste d'émargement telle que présentée en annexe de cette délibération.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 63
Votes pour : 63
Vote contre : 0
Abstention : 0
Déport : 0

Le Président de séance,
Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,
Charles HAUTON

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du vendredi 27 février 2026**

Nomenclature 7. Finances locales 7.1 Décisions budgétaires	Objet : Vote du budget primitif 2026 du budget annexe photovoltaïque
---	---

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 62 / Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le seize février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. LE CARVENNEC Eric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : M. BITU Jean-Luc (suppléant), M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), Mme BRANCOURT Isabelle, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. ROULLEAUX Eric,
CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,
CUA : M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre, M. MOISSERON Franck, M. RAULT Benoît,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, Mme FROUEL Marie-Françoise,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre,
CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BOULAY Olivier
CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc,
CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURÇON Gérard,
URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. SURCIN Bernard, Mme THIEULENT Sylvie

Les pouvoirs : Mme CHESNEL Valérie donne pouvoir à M. CHALLIER Philippe.

Secrétaire de séance : Charles Hauton

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

VU la délibération 2024-AG-09 du 20 février 2024 adoptant le règlement budgétaire et financier ;

VU le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 16 décembre 2025 ;

VU le rapport détaillé de présentation du budget primitif 2026 ;

VU la présentation des documents lors de la Commission des finances en date du 3 février 2026 ;

DEMANDE

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité, le budget primitif 2026 du budget annexe photovoltaïque du Te61 arrêté comme suite :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

	Dépenses	Recettes
Investissement	92 696,79 €	92 696,79 €
Fonctionnement	44 718 €	44 718 €
TOTAL	137 414,79 €	137 414,79 €

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

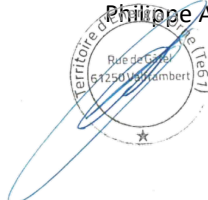
Ont pris part au vote, et ont signés au registre des délibérations, les membres présents et représentés selon la liste d'émargement telle que présentée en annexe de cette délibération.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 63
Votes pour : 63
Vote contre : 0
Abstention : 0
Déport : 0

Le Président de séance,
Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,
Charles HAUTON

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-25-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du vendredi 27 février 2026**

Nomenclature 8. Domaines de compétence par thèmes 8.4 Aménagement du territoire	Objet : Délibération concordante – transfert de la compétence éclairage public
--	---

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 62 / Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le seize février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. LE CARVENNEC Eric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : M. BITU Jean-Luc (suppléant), M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), Mme BRANCOURT Isabelle, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. ROULLEAUX Eric,
CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,
CUA : M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre, M. MOISSERON Franck, M. RAULT Benoit,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, Mme FROUEL Marie-Françoise,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre,
CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BOULAY Olivier
CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc,
CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURÇON Gérard,
URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. SURCIN Bernard, Mme THIEULENT Sylvie

Les pouvoirs : Mme CHESNEL Valérie donne pouvoir à M. CHALLIER Philippe.

Secrétaire de séance : Charles Hauton

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L. 1321-1, L. 1321-2 et L. 1321-9, L. 2212-2, L. 5211-5, L. 5211-17, L. 5212-16 et L. 5711-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1111-22-00001 du 10 janvier 2022 modifiant les statuts du Te61 ;

Vu la délibération du comité syndical en date du 29 septembre 2021 relative à la nouvelle modification des statuts du Te61 et la mise à jour de la liste des Collectivités adhérentes ;

Vu la délibération n°2025-AG-44 du 16 décembre 2025 portant guide des aides financières 2026 du Te61 ;

Vu la délibération n°10/26 du conseil municipal de La Ferrière aux Étangs du 11/02/2026 portant transfert de compétence éclairage public au Te61 ;

Vu la convention cadre de transfert de la compétence éclairage public, mise en valeur de patrimoine et mobilier urbain, investissement et maintenance.

Considérant l'intérêt de la commune de La Ferrière aux Étangs, collectivité membre du Te61, de transférer au syndicat la compétence éclairage public, mise en valeur du patrimoine et mobilier urbain.

Conformément aux statuts du Te61, le transfert de la compétence prend effet à compter la date de la délibération du comité syndical du Te61 et transmission aux services du contrôle de légalité.

Monsieur le Président propose d'autoriser la demande de transfert de la compétence éclairage public, mise en valeur de patrimoine et mobilier urbain, investissement et fonctionnement de la commune de La Ferrière aux Étangs.

Et de consentir le Président à parapher et à signer, au nom du Te61, toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la demande de transfert de la compétence éclairage public, mise en valeur du patrimoine et mobilier urbain, telle que définie à l'article 6.4 des statuts du syndicat, de la commune de La Ferrière aux Étangs ;
- **PREND** acte de la mise à jour du tableau récapitulatif, tel qu'annexé, précisant les compétences transférées au syndicat ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente décision.

Précisent que :

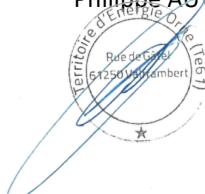
- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la pairie départementale de l'Orne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 63 Votes pour : 63 Vote contre : 0 Abstention : 0 Déport : 0
--

Le Président de séance,
Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,
Charles HAUTON

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "CHAUTON", with a long horizontal stroke extending to the right.

Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260227-2026-AG-26-DE Date de télétransmission : 09/03/2026 Date de réception préfecture : 09/03/2026

Annexe n1 – Délibération 2025-AG-46 du 16 décembre 2025

Tableau récapitulatif : Liste des compétences transférées par chacun des membres du Te61

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
CUA	Alençon	02/10/2017			
8	Appenai sous Bellême	23/11/2021			
Urbain	Argentan	12/04/2016			
12	Athis-Val-de-Rouvre	22/03/2016	31/08/2021	24/10/2023	
6	Aunou le Faucon	21/12/2021			
7	Aube	25/03/2016	01/03/2024	01/02/2019	
12	Aubusson	07/12/2021			
7	Auguaie		10/04/2017		
Urbain	Bagnoles de l'Orne Normandie	07/03/2016		18/10/2021	
12	Banvou	24/09/2021	24/09/2021		
5	Barville		21/07/2023		
2	Bazoches-au-Houlme	14/12/2021			
5	Bazoches-sur-Hoëne	24/02/2016	19/09/2019		
7	Beaulieu		08/02/2022		
7	Beaufai		07/02/2023		
10	Beauvain	04/11/2021			
3	Belfonds	08/11/2021			
8	Belforêt-en-Perche	19/06/2018		29/09/2020	
5	Bellavilliers		18/11/2021		
8	Bellême	11/04/2016		14/12/2020	
12	Bellou-en-Houlme	10/10/2016			
8	Bellou-le-Trichard		05/04/2016		
8	Berd'huis	09/03/2016	27/10/2022		

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
12	Berjou	16/11/2021	28/06/2018		
5	Boëcé		04/02/2021		
6	Boissé la Lande	16/12/2021			
3	Boitron	13/12/2021			
7	Bonnefoi	17/12/2021	15/03/2019		
7	Bonsmoulins	14/10/2021	04/02/2021		
9	Bretoncelles	01/04/2016	26/11/2021		17/09/2021
2	Briouze	21/03/2016			
5	Buré	08/12/2021			
5	Bures		09/03/2016		
1	Bursard	13/12/2021			
12	Cahan	21/10/2021	21/10/2021		
12	Caligny	25/01/2016	02/12/2019		
4	Camembert	16/04/2016			
4	Canapville		24/03/2016		
1	Carrouges	08/03/2016			
Intercommunalité	CC Andaine Passais		24/02/2022		
Intercommunalité	CC de la Vallée de la Haute Sarthe		06/10/2020		
Intercommunalité	CC des Hauts du Perche				
Intercommunalité	CC des Vallées d'Auge et du Merlerault		11/12/2023		
Intercommunalité	CC des Pays de Mortagne au Perche		04/11/2021		
11	Céaucé	03/03/2016			
CUA	Cerisé	29/03/2016			
12	Cerisy-Belle-Etoile	08/11/2021	03/03/2016	07/11/2019	
8	Ceton	31/01/2017	22/07/2022		
1	Chahains	25/11/2021			

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
3	Chailloué	10/02/2022			
4	Champ Haut	24/11/2021			
5	Champeaux sur Sarthe	11/03/2022			
6	Champosoult	06/12/2021	28/11/2023		
11	Champsecret	12/04/2016	15/09/2017		
7	Chandai	22/04/2016	12/12/2024		
12	Chanu	06/09/2016	11/03/2021		
7	Charencey		31/01/2022		
4	Chaumont	22/11/2021	20/09/2021		
8	Chemilli	19/11/2021	09/04/2022	30/07/2022	
4	Cisai-Saint-Aubin		23/05/2016		
8	Comblot	05/11/2021		03/03/2023	
CUA	Condé-sur-Sarthe	16/03/2016			
8	Corbon		08/09/2017		
6	Coudehard	26/11/2021			
5	Coulimer	02/12/2021	10/01/2020		
4	Coulmer	30/11/2021	27/11/2018		
6	Coulonces	08/12/2021			
5	Coulonges-sur-Sarthe	16/03/2016			
8	Courgeon	03/12/2021	02/02/2021	21/03/2023	
5	Courgeoût	16/03/2016	05/09/2018		
9	Cour-Maugis-sur-Huisne	02/12/2021	23/11/2017		
5	Courtomer	31/03/2016	02/12/2021		
4	Croisilles	26/10/2021	13/12/2017		
7	Crulai		09/07/2021		
8	Dame-Marie	10/12/2021	15/03/2021		

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
CUA	Damigny	29/03/2016			
Urbain	Domfront-en-Poiraise	07/04/2016		29/09/2016	
11	Dompierre	23/06/2016	04/10/2021		
12	Durcet	23/11/2021	19/12/2017		
12	Échalou		14/06/2019		
4	Échauffour	03/12/2021	17/09/2021		04/08/2017
7	Écorcei	22/11/2021			
6	Écorches	19/11/2021			
6	Écouché-les-Vallées	14/04/2016		04/11/2020	
3	Essay	29/06/2016			
7	Fay	19/10/2021			
8	Feings		11/06/2019		
5	Ferrières-la-Verrerie				
Urbain	Flers			03/10/2022	
6	Fleuré	17/12/2021			
6	Fontaine les Bassets	22/11/2021			
4	Fresnay-le-Samson		07/03/2017		
Urbain	Gacé	01/03/2016			
5	Gâprée		11/06/2021		
2	Giel-Courteilles				
3	Ginai		19/01/2017		
6	Gouffern-en-Auge	27/01/2022		17/02/2020	
6	Gueprei	04/02/2022			
5	Hauterive	24/11/2021		23/09/2020	
8	Igé	25/10/2021	25/01/2021	16/11/2016	
7	Irai	15/10/2021	05/02/2021		

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
10	Joué-du-Bois	03/12/2021			
10	Juvigny-Val-d'Andaine	22/02/2016			
Urbain	L'Aigle	21/03/2016	05/12/2022		
12	La Chapelle-Biche		08/04/2019		
8	La Chapelle-Montligeon	06/12/2021	14/03/2022		
7	La Chapelle-Viel		10/01/2020		
12	La Coulonche	04/11/2021	13/04/2017		
7	La Ferrière-au-Doyen		26/01/2022		
12	La Ferrière aux Étangs		11/02/2026		
3	La Ferrière-Béchet	19/11/2021	04/10/2019		
CUA	La Ferrière-Bochard	23/02/2016			
4	La Ferté-en-Ouche		07/03/2023		
Urbain	La Ferté-Macé	21/03/2016		10/04/2021	
Urbain	La Lande-Patry		09/06/2023	13/12/2021	
12	La Lande-Saint-Siméon	16/11/2021			
9	La Madeleine-Bouvet	25/03/2016	16/12/2016		
5	La Mesnière	14/12/2021	17/05/2022		
Urbain	La Selle-la-Forge		14/12/2020		
9	La Ventrouze		01/03/2022		
12	La-Ferrière-aux-Étangs	15/12/2021			
4	La-Ferté-en-Ouche	29/03/2016		16/09/2025	
5	Laleu	05/11/2021			
12	Landigou	02/12/2021	21/10/2021		
12	Landisacq	19/10/2021		05/03/2019	
4	Le Bosc-Renoult		15/06/2016		
3	Le Bouillon	28/11/2021			

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
5	Le Chalange		07/02/2022		
2	Le Champ de la Pierre	26/11/2021			
11	Le Châtellier		17/09/2025		
2	Le Grais	14/09/2016			
5	Le Mêle-sur-Sarthe	31/03/2016			
7	Le Ménil Bérard	10/12/2021			
4	Le Ménil Vicompte	10/12/2021			
5	Le Ménil-Broût			24/12/2020	
2	Le Ménil-de-Briouze	09/12/2021	18/01/2017		
5	Le Ménil-Guyon				
1	Le Ménil-Scelleur	20/12/2021			
3	Merlerault-le-Pin	27/02/2025	27/02/2025	27/02/2025	
9	Le Pas-St-L'Homer	17/12/2021			
5	Le Plantis	10/12/2021		15/11/2019	
4	Le Sap-en-Auge	16/03/2016		25/10/2022	
6	Le-Pin-au-Haras	14/03/2017			
5	Le-Pin-la-Garenne	17/12/2021		03/03/2023	
7	Les Aspres	09/03/2016	02/03/2021		
4	Les Authieux du Puits	03/11/2021			
7	Les Genettes	11/10/2021			
10	Les Monts d'Andaine	24/10/2016	16/03/2017		10/01/2022
5	Les Ventes-de-Bourse			31/12/2020	
2	Lignou		16/01/2024		
8	Loisail		12/11/2020		
9	Longny-les-Villages	10/03/2016	20/07/2022		
11	Lonlay-L'Abbaye	29/03/2016	28/10/2021		

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
10	Lonlay-le-Tesson	02/11/2021	03/03/2020		
2	Lougé sur Maire	20/12/2021			
6	Louvière en Auge	06/12/2021			
10	Magny-le-Désert	16/03/2016			
11	Mantilly	28/01/2021			
6	Médavy	07/02/2022			
10	Méhoudin	21/10/2021			
1	Ménil-Erreux	24/01/2022			
2	Ménil-Gondouin	20/12/2021			
2	Ménil-Hermei		15/06/2016		
4	Ménil-Hubert-en-Exmes	15/11/2021	25/03/2016		
12	Ménil-Hubert-sur-Orne		08/04/2021		
2	Ménil-Vin		07/03/2017		
6	Merri	22/11/2021			
12	Messei	01/04/2021		26/04/2023	
6	Montabard	30/11/2021			
5	Montgaudry	03/11/2021	20/11/2017		
12	Montilly sur Noireau	16/12/2021	27/06/2022		
2	Montreuil-au-Houlme	26/10/2021	25/02/2017		
6	Montreuil-la-Cambe	25/11/2021			
12	Montsecret-Clairfougères		19/10/2021		
6	Monts-sur-Orne	18/11/2021		28/02/2019	
Urbain	Mortagne-au-Perche	21/03/2016	11/03/2019	26/11/2018	
3	Mortrée	31/03/2016		01/03/2019	
7	Moulins-la-Marche	30/03/2016	03/05/2023		
9	Moutiers-au-Perche		05/10/2021	11/01/2021	

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
6	Neauphe sur Dives	28/10/2021			
3	Neauphe-sous-Essai	30/11/2021			
6	Nécy	21/03/2016			
5	Neuilly-le-Bisson	19/11/2021		22/11/2019	
3	Nonant-Le-Pin	24/11/2021			
6	Occagnes	13/12/2021		23/04/2021	
6	Ommoy	14/12/2021			
4	Orgères		04/03/2019		
5	Parfondeval	13/12/2021			
11	Passais-Villages	03/11/2016			
8	Perche-en-Nocé	14/12/2016	19/05/2021		
5	Pervenchères	26/05/2016	06/02/2019		
4	Planches		17/03/2023		
2	Pointel		16/12/2016		
4	Pontchardon	17/12/2021	27/09/2018		
8	Pouvrai	04/12/2021			
2	Putanges-le-Lac	12/04/2016	31/01/2022		
Urbain	Rai	01/03/2016	05/10/2021	05/02/2019	
2	Rânes	20/09/2016			19/09/2017
9	Rémalard-en-Perche	21/03/2016	20/10/2020		16/07/2019
4	Résenlieu	15/11/2021	16/03/2016		
5	Réveillon				
10	Rives d'Andaine	29/06/2016			
4	Roiville		04/12/2020		
2	Ronai	19/11/2021			
9	Sablons-sur-Huisne	06/07/2016	01/03/2019	01/03/2019	

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
6	Sai			27/05/2019	
2	Saint- Brice-sous-Ranes	27/11/2021			
5	Saint-Agnan-sur-Sarthe		28/11/2025		
7	Saint-Aquilin-de-Corbion		28/11/2017		
12	Saint Adnré de Messei		25/03/2025		
5	Saint-Aubin-d'Appenai	13/12/2021			
4	Saint-Aubin-de-Bonneval		04/12/2023		
5	Saint-Aubin-de-Courteraie	03/12/2021	14/04/2017		
11	Saint-Bômer-les-Forges		14/09/2021		
CUA	Saint-Céneri-le-Gérei	28/01/2017			
11	Saint-Clair-de-Halouze	15/11/2021	28/06/2021		
8	Saint-Cyr-la-Rosière	19/04/2016	11/01/2022		
5	Saint-Denis-sur-Huisne	10/12/2021			
CUA	Saint-Denis-sur-Sarthon	06/04/2016			
5	Sainte-Céronne-lès-mortagne	20/12/2021	09/05/2022		
7	Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe	07/04/2016	30/10/2017		
12	Sainte-Honorine-la-Chardonne	29/11/2021			
2	Sainte-Honorine-la-Guillaume	02/12/2021			
2	Sainte-Marie-la-Robert	16/11/2021			
12	Sainte-Opportune	28/10/2021	23/09/2020		
5	Sainte-Scolasse-sur-Sarthe	08/12/2021	08/11/2023	01/08/2019	
4	Saint-Evrault-de-Montfort	09/02/2022			
4	Saint-Evrault-Notre-Dame-Du-Bois	20/12/2016	04/10/2019		
11	Saint-Fraimbault	15/04/2016			
8	Saint-Fulgent-des-Ormes	19/10/2021	14/10/2025	09/02/2019	
2	Saint-Georges-d'Annebecq	15/12/2021			

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
Urbain	Saint-Georges-des-Groseillers		29/11/2021	13/06/2023	
4	Saint-Germain-d'Aunay	18/11/2021	25/01/2018	15/09/2022	
4	Saint-Germain-de-Clairefeuille	22/11/2021	27/10/2025		
8	Saint-Germain-de-la-Coudre	09/05/2016		08/04/2024	
9	Saint-Germain-des-Grois	19/11/2021	16/12/2016		
CUA	Saint-Germain-du-Corbéis	05/07/2016			
8	Saint-Germain-du-Vieux-Bellême		17/12/2020		
5	Saint-Germain-le-Vieux		21/03/2022		
6	Saint-Gervais-des-Sablons	13/12/2021			
11	Saint-Gilles-des-Marais	08/12/2021	15/02/2023		
2	Saint-Hilaire-de-Briouze	07/12/2021			
8	Saint-Hilaire-sur-Erre		05/10/2021		
7	Saint-Hilaire-sur-Rille		30/06/2023		
5	Saint-Julien-sur-Sarthe	22/11/2021			
6	Saint-Lambert-sur-Dives	02/02/2022			
Urbain	Saint-Langis-lès-Mortagne		22/11/2018	01/10/2020	
5	Saint-Léonard-des-Parcs		02/03/2016		
8	Saint-Mard-de-Réno		29/03/2019		
11	Saint-Mars-d'Égrenne	14/12/2021			
7	Saint-Martin-d'Écublei		20/01/2025	28/05/2018	
8	Saint-Martin-du-Vieux-Bellême	15/11/2021	17/12/2020	01/11/2020	
2	Saint-Martin-l'Aiguillon	20/01/2022			
7	Saint-Maurice-lès-Charencey	22/03/2016			
7	Saint-Michel-Tubeuf	23/11/2021	05/10/2021		
4	Saint-Nicolas-de-Sommaire	22/10/2021	31/03/2017	18/12/2020	
5	Saint-Ouen-de-Sécherouve	19/11/2021			

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
7	Saint-Ouen-sur-Iton				
10	Saint-Patrice-du-Désert	14/12/2021			
2	Saint-Philbert-sur-Orne	14/03/2016			
7	Saint-Pierre-des-Loges	27/10/2021	28/10/2020		
Urbain	Saint-Pierre-du-Regard	21/07/2022		16/04/2019	
8	Saint-Pierre-la-Bruyère		10/02/2021		
5	Saint-Quentin-de-Blavou	26/11/2021			
11	Saint-Roch-sur-Egrenne	22/11/2021			
Urbain	Saint-Sulpice-sur-Risle	05/04/2016			
4	Saint-Symphorien-des-Bruyères	16/04/2018	29/10/2024		
12	Saires-la-Verrerie	14/12/2021	06/04/2021		
6	Sarceaux			04/02/2019	
Urbain	Sées	09/05/2016		17/12/2018	
2	Sevrai	03/12/2021			
7	Soligny-la-Trappe	18/03/2016	25/03/2021		
5	Suré		08/10/2018		
5	Tellière-le-Plessis		10/12/2016		
4	Ticheville		28/09/2021		
11	Torchamp	17/12/2022			
7	Tourouvre-au-Perche	17/03/2016	29/06/2022		13/03/2019
5	Trémont		09/09/2025		
6	Trun	11/03/2016			
8	Val-au-Perche	21/03/2016	12/10/2021	05/02/2019	
8	Vaunoise		10/12/2019	16/03/2023	
8	Verrières	18/11/2021	23/03/2023		
5	Vidai	22/12/2021	24/09/2021		

CLÉ	Commune	Date délibération de transfert de compétence			
		IRVE	EP Investissement et fonctionnement	Gaz	Réseau de chaleur
6	Villedieu-lès-Bailleul	07/12/2021			
5	Villiers-sous-Mortagne		10/12/2020		
Urbain	Vimoutiers	13/04/2016	25/09/2019	30/06/2021	

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du vendredi 27 février 2026**

Nomenclature 7. Finances locales 7.1 Décisions budgétaires	Objet : Guide des aides financières 2026 – modification de l'annexe
---	--

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 62 / Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le seize février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. LE CARVENNEC Eric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : M. BITU Jean-Luc (suppléant), M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), Mme BRANCOURT Isabelle, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. LEROUX Henri, M. MÉSENCE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. ROULLEAUX Eric,
CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,
CUA : M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre, M. MOISSERON Franck, M. RAULT Benoit,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, Mme FROUEL Marie-Françoise,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre,
CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BOULAY Olivier
CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc,
CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURÇON Gérard,
URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. SURCIN Bernard, Mme THIEULENT Sylvie

Les pouvoirs : Mme CHESNEL Valérie donne pouvoir à M. CHALLIER Philippe.

Secrétaire de séance : Charles Hauton

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L. 1111-10, L. 5211-10, L. 5212-26 et les articles L. 5711-1 et suivants ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 3 décembre 2025 ;

Vu la délibération du comité syndical en date du 29 septembre 2021 relative à la nouvelle modification des statuts du Te61 et la mise à jour de la liste des Collectivités adhérentes ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°1111-22-0001 en date du 10 janvier 2022 modifiant les statuts du syndicat mixte « territoire d'Energie Orne » constitué par l'arrêté du 4 septembre 1948 ;

Vu la délibération n°2024-AG-58 en date du 17 décembre 2024 relative au guide des aides financières 2025.

Considérant que l'annexe 1 de la délibération susmentionnée portant guide 2026 d'aide aux collectivités faisant mention d'un taux de maîtrise d'œuvre incohérent par rapport à la décision du comité syndical ;

Le Président rappelle qu'un guide des aides financières à destination des collectivités a été élaboré en 2017 et que celui-ci est actualisé chaque année. Ces contributions et aides financières traduisent l'effort du Te61 à soutenir l'investissement des collectivités adhérentes sur les réseaux d'énergie et son accompagnement en faveur du développement de la transition énergétique.

En raison d'une erreur dans l'annexe de la délibération afférente au guide des aides, le Président propose de la modifier ainsi :

- Taux de maîtrise d'œuvre à 7 % pour l'acquisition d'une borne de recharge pour véhicules électriques ;
- Taux de maîtrise d'œuvre à 7 % pour l'acquisition d'un radar pédagogique.

Après en avoir délibéré et pris connaissance du guide 2026 d'aide financière aux collectivités, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

- **ACCEPTE** la modification de l'annexe telle que présentée ;
- **AUTORISE** le président à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Précise que :

- La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 63
Votes pour : 63
Vote contre : 0
Abstention : 0
Déport : 0

Le Président,
Philippe AUVRAY



Secrétaire de séance
Charles HAUTON

C. Hauton

Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260227-2026-AG-27-DE Date de télétransmission : 09/03/2026 Date de réception préfecture : 09/03/2026

Annexe 1

(Délibération du 17 décembre 2024 n° 2024-AG-57)

GUIDE DES AIDES FINANCIERES AUX COLLECTIVITÉS – Année 2025

Bornes de recharge pour véhicules électriques

- Aide à l'acquisition :
 - o Participation du Te61 : 20% du montant HT. Le reste à charge est facturé à la collectivité en HT en appliquant 6 % correspondant au coût de maîtrise d'œuvre par opération.
- Coût de la recharge

Tarif aux clients et aux opérateurs de mobilité applicables courant 2024 :

Borne accélérée (22 kVa)	Borne rapide (50 kVa) et borne très haute puissance (160 kVa)
0,03 € la minute + 0,46 € du kWh	0,12 € la minute + 0,60 € du kWh

- Cotisation à la compétence IRVE pour les collectivités :
 - Pour les communes reversant l'intégralité de la TCCFE au Te61 : 500 € /an et par borne
 - Pour les communes conservant la TCCFE : 1 000 €/an et par borne

Effacement de réseau en urbain : En application de l'article 17 de la loi du 10 février 2000, la maîtrise d'ouvrage des travaux de développement des réseaux publics de distribution d'électricité est de la compétence de l'AODE et d'Enedis.

Collectivité urbaine	Taux de participation du Te61	Part restant à la charge de la collectivité (sur la base du montant HT)
Reversant l'intégralité de la TCFE au Te61	100%	0%
Ne reversant pas la TCFE au Te61	Base : 50 % Si Gaz et/ou EP : 75 %	Différence en fonction des transferts de compétence (*)

(*) Taux de maîtrise d'œuvre appliqué : 6 % du reste à charge communal

- Extension BT** :
- Le taux de maîtrise d'œuvre appliqué : 6 % de la totalité des travaux,
 - La participation du Te61 liée aux extensions BT est fixée comme suit :

Collectivité	Participation du Te61	Part restant à la charge de la collectivité (sur la base du montant HT)
Régime rural	80%	20%
Régime urbain reversant au moins 50% de la TCCFE	80%	20%

Transfert de compétence éclairage public investissement et fonctionnement

Un coût de maîtrise d'œuvre de 6% est appliqué par opération.

- Travaux investissement - Éclairage public : Aides apportées par le Te61 pour les travaux d'investissement : Enveloppe de 1 200 000 € (hors fonds vert)
 - Commune reversant la totalité de la TICFE au Te61 :

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-27-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

- Investissement (extension et rénovation mise en valeur de patrimoine) - Luminaire LED jusqu'à 40 % ;
 - Investissement (effacement et renouvellement) - jusqu'à 40 % ;
 - Création de mise en lumière : 0 %
 - Rénovation d'un luminaire équipé d'une source ballon fluorescent à vapeur de mercure par un luminaire source LED à hauteur de 70 % plafonnée à 650 € HT de fourniture et pose par luminaire rénové ;
 - Programme Fonds vert : jusqu'à 55 % pour le renouvellement des luminaires type « boules » sans génie civil, jusqu'à 80 % pour l'éradication des lampes à Vapeur de Mercure et jusqu'à 55 % pour le changement de luminaire ≥150 W SHP sans génie civil
 - Maintenance éclairage public : 18 € HT/point lumineux.
 - Géoréférencement des réseaux en externe : participation du Te61 à hauteur de 50 % pour les collectivités adhérentes
 - Accident sur l'EP : Selon devis et reste à charge à la collectivité.
- Autre commune :
- Investissement – renouvellement : 10 % ;
 - Rénovation d'un luminaire équipé d'une source ballon fluorescent à vapeur de mercure par un luminaire source LED à hauteur de 10 % plafonnée à 650 € HT par luminaire rénové ;
 - Programme Fonds vert : jusqu'à 25 % pour le renouvellement des luminaires type « boules » sans génie civil, jusqu'à 25 % pour l'éradication des lampes à Vapeur de Mercure et jusqu'à 25 % pour le changement de luminaire ≥150 W SHP sans génie civil
 - Maintenance éclairage public : 18 € HT/point lumineux.
 - Géoréférencement des réseaux en externe : participation du Te61 à hauteur de 50 % pour les collectivités adhérentes
 - Accident sur l'EP : Selon devis et reste à charge à la collectivité.

Géoréférencement des réseaux d'éclairage public en interne : tarif en régie de 0,50 € le mètre linéaire.

Délégation de maîtrise d'ouvrage du génie civil

- Génie civil éclairage public, communication et autres délégations.
 - Convention individuelle par chantier : Chiffrage selon le bordereau des prix + actualisation + divers et imprévus + maîtrise d'œuvre 6 %.

Radar pédagogique – propriété du Te61

Location :

Le montant de la location est de 600 € pour 6 mois.

Les frais de déplacement du bien loué, durant la période de location sont de 450 €

La commune a la responsabilité d'assurer le mobilier en cas de dégradation/ accident/ intempérie....

Acquisition :

- Possibilité d'achat du radar loué avec déduction des loyers versés :
 - Modalités de calcul :

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-27-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

a) Achat et pose de radar : sur devis.

- Possibilité d'achat du radar en direct : 100 % du montant de ce bien mobilier

Dans le cadre de l'achat d'un radar, 6 % de maîtrise d'œuvre sera appliqué.

- Entretien, maintenance et exploitation des données : (par convention entre la collectivité et le Te61)
 - Forfait de 100 € / an et par radar

Signalisation lumineuse

Maintenance et travaux : sur devis + 6 % de maîtrise d'œuvre.

Groupement de commande d'achat d'énergies

- Participation au groupement d'achat d'énergies du Te61 :

Collectivités autres établissements publics	Base : Point de livraison	Forfait annuel
	< 10 PDL	170 €
	Entre 10 et 100 PDL	340 €
	> 100 de PDL	510 €

Mission de conseil en énergie partagé :

Le montant de la prestation de conseil en énergie partagé (CEP), et pour la durée de la convention qui est établie sur 1 an renouvelable, est fixé comme suit :

Prestation CEP		
EPCI et communes		
Missions	Pré-diagnostic énergétique	Simulation Thermo Dynamique
Montant d'un CEP	3 000 €	1 000 €
Participation du Te61	80 %	30 %
Reste à charge collectivité	600 € net/bâtiment	700 € net/bâtiment

Coût par bâtiment supplémentaire : sur devis.

Note d'opportunité – Bois énergie et réseau de chaleur :

Le montant de la contribution des collectivités adhérentes et EPCI (déduite en cas de projet abouti) :

Nombre de bâtiments	EPCI et communes ne reversant pas la TCCFE	Communes reversant une partie de la TCCFE
1 à 2 bâtiments	2 000 €	1 600 €
3 à 5 bâtiments	3 500 €	2 800 €
6 bâtiments et plus	4 500 €	3 600 €

Participation des collectivités à la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour la partie développement et construction :

Montant du projet	% AMO Te61	Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260227-2026-AG-27-DE Date de télétransmission : 09/03/2026 Date de réception préfecture : 09/03/2026
-------------------	------------	---

Jusqu'à 200 000 €	2,5 %
Entre 200 000 € et 400 000 €	2 %
Entre 400 000 € et 600 000 €	1,5 %
Au-delà de 600 000 €	1 %

Participation des collectivités à la mission AMO pour la partie exploitation : 1 000 €/an.

Note d'opportunité – Photovoltaïque :

Nombre de bâtiments étudiés	EPCI	Communes	
		Ne reversant pas la TICFE	Reversant une partie de la TICFE
1 à 2 bâtiments	300 €	300 €	250 €
3 à 5 bâtiments	400 €	400 €	350 €
6 bâtiments et plus	500 €	450 €	400 €

Cartographie :

Dans le cadre du transfert de l'ensemble de la compétence éclairage public (Investissement et Fonctionnement), le Te61 se propose :

- D'intégrer la cartographie MAPTEO qui permet à la collectivité membre de visualiser les réseaux qu'elle a transférés au Te61 sur fond de plan cadastral ou photographie aérienne ;
- De fixer le prix au linéaire pour la partie géoréférencement selon devis ;
- D'ajouter un service aux collectivités :
 - o Avis sur proposition financière d'Enedis.
 - o Analyse des raccordements pour bâtiments en vue d'un changement d'affectation : sur devis.

Service cartographie

Accès	Abonnement	Description
PCRS	300 €/an	Accès au fond de plan règlementaire du territoire
DT-DICT + un thème* au choix	500 €/an	Accès à l'outil Next'DICT Intégration d'un thème de données au choix : eau potable, assainissement, cimetière, voirie... Accès à l'Orthophoto de l'IGN, le plan cadastral de la DDFiP.
Offre thème*	200 €/thème/an	Visualisation de votre patrimoine : intégration du thème de votre choix

ACTEE+

Le Te61 facture à la collectivité bénéficiaire du programme ACTEE, le coût de la prestation (ETP, frais de déplacement, etc.) déduction faite des aides ACTEE

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-27-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du vendredi 27 février 2026**

Nomenclature 7. Finances locales 7.1 Décisions budgétaires	Objet : Guide des aides financières 2026 – modification de l'annexe
---	--

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 62 / Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le seize février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. LE CARVENNEC Eric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : M. BITU Jean-Luc (suppléant), M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), Mme BRANCOURT Isabelle, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. LEROUX Henri, M. MÉSENCE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. ROULLEAUX Eric,
CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,
CUA : M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre, M. MOISSERON Franck, M. RAULT Benoit,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, Mme FROUEL Marie-Françoise,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre,
CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BOULAY Olivier
CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc,
CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURÇON Gérard,
URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. SURCIN Bernard, Mme THIEULENT Sylvie

Les pouvoirs : Mme CHESNEL Valérie donne pouvoir à M. CHALLIER Philippe.

Secrétaire de séance : Charles Hauton

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L. 1111-10, L. 15211-10, L. 5212-26 et les articles L. 5711-1 et suivants ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 3 décembre 2025 ;

Vu la délibération du comité syndical en date du 29 septembre 2021 relative à la nouvelle modification des statuts du Te61 et la mise à jour de la liste des Collectivités adhérentes ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°1111-22-0001 en date du 10 janvier 2022 modifiant les statuts du syndicat mixte « territoire d'Énergie Orne » constitué par l'arrêté du 4 septembre 1948 ;

Vu la délibération n°2025-AG-44 en date du 16 décembre 2025 relative aux guide des aides financières 2026 ;

Considérant que l'annexe 1 de la délibération susmentionnée portant guide 2026 d'aide aux collectivités faisant mention d'un taux de maîtrise d'œuvre incohérent par rapport à la décision du comité syndical ;

Le Président rappelle qu'un guide des aides financières à destination des collectivités a été élaboré en 2017 et que celui-ci est actualisé chaque année. Ces contributions et aides financières traduisent l'effort du Te61 à soutenir l'investissement des collectivités adhérentes sur les réseaux d'énergie et son accompagnement en faveur du développement de la transition énergétique.

En raison d'une erreur dans l'annexe de la délibération afférente au guide des aides, le Président propose de la modifier ainsi :

- Taux de maîtrise d'œuvre à 7 % pour l'acquisition d'une borne de recharge pour véhicules électriques ;
- Taux de maîtrise d'œuvre à 7 % pour l'acquisition d'un radar pédagogique.

Après en avoir délibéré et pris connaissance du guide 2026 d'aide financière aux collectivités, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :

- **ACCEPTE** la modification de l'annexe telle que présentée ;
- **AUTORISE** le président à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Précise que :

- La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Après visa de légalisation, la présente délibération sera transmise au comptable de la paierie départementale de l'Orne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 63
Votes pour : 63
Vote contre : 0
Abstention : 0
Déport : 0

Le Président,
Philippe AUVRAY



Secrétaire de séance
Charles HAUTON

Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260227-2026-AG-28-DE Date de télétransmission : 09/03/2026 Date de réception préfecture : 09/03/2026

Annexe 1

(Délibération du 16 décembre 2025 n° 2025-AG-44)

GUIDE DES AIDES FINANCIERES AUX COLLECTIVITÉS – Année 2026

Bornes de recharge pour véhicules électriques

- Aide à l'acquisition :
 - o Participation du Te61 : 20% du montant HT. Le reste à charge est facturé à la collectivité en HT en appliquant 7% correspondant au coût de maîtrise d'œuvre par opération.
- Coût de la recharge

Tarif aux clients et aux opérateurs de mobilité applicables courant 2024 :

Borne accélérée (22 kVa)	Borne rapide (50 kVa) et borne très haute puissance (160 kVa)
0,03 € la minute + 0,46 € du kWh	0,12 € la minute + 0,60 € du kWh

- Cotisation à la compétence IRVE pour les collectivités :
 - Pour les communes reversant l'intégralité de la TCCFE au Te61 : 500 € /an et par borne
 - Pour les communes conservant la TCCFE : 1 000 €/an et par borne

Effacement de réseau en urbain : En application de l'article 17 de la loi du 10 février 2000, la maîtrise d'ouvrage des travaux de développement des réseaux publics de distribution d'électricité est de la compétence de l'AODE et d'Enedis.

Collectivité urbaine	Taux de participation du Te61	Part restant à la charge de la collectivité (sur la base du montant HT)
Reversant l'intégralité de la TCFE au Te61	100%	0%
Ne reversant pas la TCFE au Te61	Base : 50 % Si Gaz et/ou EP : 75 %	Différence en fonction des transferts de compétence (*)

(*) Taux de maîtrise d'œuvre appliqué : 7% du reste à charge communal

- Extension BT** :
- Le taux de maîtrise d'œuvre appliqué : 7% de la totalité des travaux,
 - La participation du Te61 liée aux extensions BT est fixée comme suit :

Collectivité	Participation du Te61	Part restant à la charge de la collectivité (sur la base du montant HT)
Régime rural	80%	20%
Régime urbain reversant au moins 50% de la TCCFE	80%	20%

Transfert de compétence éclairage public investissement et fonctionnement

Un coût de maîtrise d'œuvre de 7% est appliqué par opération.

- Travaux investissement - Éclairage public : Aides apportées par le Te61 pour les travaux d'investissement : Enveloppe de 1 200 000 € (hors fonds vert)
 - Commune reversant la totalité de la TICFE au Te61 :

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-28-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

- Investissement (extension et rénovation mise en valeur de patrimoine) - Luminaire LED jusqu'à 40% ;
 - Investissement (effacement et renouvellement) - jusqu'à 40% ;
 - Création de mise en lumière : 0%
 - Rénovation d'un luminaire équipé d'une source ballon fluorescent à vapeur de mercure par un luminaire source LED à hauteur de 70% plafonnée à 650 € HT de fourniture et pose par luminaire rénové ;
 - Maintenance éclairage public : 18 € HT/point lumineux.
 - Géoréférencement des réseaux en externe : participation du Te61 à hauteur de 50% pour les collectivités adhérentes
 - Accident sur l'EP : Selon devis et reste à charge à la collectivité.
- Autre commune :
- Investissement – renouvellement : 10 % ;
 - Rénovation d'un luminaire équipé d'une source ballon fluorescent à vapeur de mercure par un luminaire source LED à hauteur de 10% plafonnée à 650 € HT par luminaire rénové ;
 - Maintenance éclairage public : 18 € HT/point lumineux.
 - Géoréférencement des réseaux en externe : participation du Te61 à hauteur de 50% pour les collectivités adhérentes
 - Accident sur l'EP : Selon devis et reste à charge à la collectivité.

Géoréférencement des réseaux d'éclairage public en interne : tarif en régie de 0,50 € le mètre linéaire.

Délégation de maîtrise d'ouvrage du génie civil

- Génie civil éclairage public, communication et autres délégations.
 - Convention individuelle par chantier : Chiffrage selon le bordereau des prix + actualisation + divers et imprévus + maîtrise d'œuvre 7%.

Radar pédagogique – propriété du Te61

Location :

Le montant de la location est de 600 € pour 6 mois.

Les frais de déplacement du bien loué, durant la période de location sont de 450 €

La commune a la responsabilité d'assurer le mobilier en cas de dégradation/ accident/ intempérie....

Acquisition :

- Possibilité d'achat du radar loué avec déduction des loyers versés :
 - Modalités de calcul :
 - a) Achat et pose de radar : sur devis.
- Possibilité d'achat du radar en direct : 100 % du montant de ce bien mobilier

Dans le cadre de l'achat d'un radar, 7 % de maîtrise d'œuvre sera appliqué.

Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260227-2026-AG-28-DE Date de télétransmission : 09/03/2026 Date de réception préfecture : 09/03/2026

- Entretien, maintenance et exploitation des données : (par convention entre la collectivité et le Te61)
 - Forfait de 100 € / an et par radar

Signalisation lumineuse

Maintenance et travaux : sur devis + 7% de maîtrise d'œuvre.

Groupement de commande d'achat d'énergies

- Participation au groupement d'achat d'énergies du Te61 :

Collectivités autres établissements publics	Base : Point de livraison	Forfait annuel
	< 10 PDL	170 €
	Entre 10 et 100 PDL	340 €
	> 100 de PDL	510 €

Mission de conseil en énergie partagé :

Le montant de la prestation de conseil en énergie partagé (CEP), et pour la durée de la convention qui est établie sur 1 an renouvelable, est fixé comme suit :

Prestation CEP		
EPCI et communes		
Missions	Pré-diagnostic énergétique	Simulation Thermo Dynamique
Montant d'un CEP	3 000 €	1 000 €
Participation du Te61	80 %	30 %
Reste à charge collectivité	600 € net/bâtiment	700 € net/bâtiment

Coût par bâtiment supplémentaire : sur devis.

Note d'opportunité – Bois énergie et réseau de chaleur :

Le montant de la contribution des collectivités adhérentes et EPCI (déduite en cas de projet abouti) :

Nombre de bâtiments	EPCI et communes ne reversant pas la TCCFE	Communes reversant une partie de la TCCFE
1 à 2 bâtiments	2 000 €	1 600 €
3 à 5 bâtiments	3 500 €	2 800 €
6 bâtiments et plus	4 500 €	3 600 €

Participation des collectivités à la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la partie développement et construction :

Montant du projet	% AMO Te61
Jusqu'à 200 000 €	2,5 %
Entre 200 000 € et 400 000 €	2 %
Entre 400 000 € et 600 000 €	1,5 %
Au-delà de 600 000 €	1 %

Participation des collectivités à la mission AMO pour la partie exploitation : 1 000 €/an

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-28-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

Note d'opportunité – Photovoltaïque :

Nombre de bâtiments étudiés	EPCI	Communes	
		Ne reversant pas la TICFE	Reversant une partie de la TICFE
1 à 2 bâtiments	300 €	300 €	250 €
3 à 5 bâtiments	400 €	400 €	350 €
6 bâtiments et plus	500 €	450 €	400 €

Cartographie :

Dans le cadre du transfert de l'ensemble de la compétence éclairage public (Investissement et Fonctionnement), le Te61 se propose :

- D'intégrer la cartographie MAPTEO qui permet à la collectivité membre de visualiser les réseaux qu'elle a transférés au Te61 sur fond de plan cadastral ou photographie aérienne ;
- De fixer le prix au linéaire pour la partie géoréférencement selon devis ;
- D'ajouter un service aux collectivités :
 - o Avis sur proposition financière d'Enedis.
 - o Analyse des raccordements pour bâtiments en vue d'un changement d'affectation : sur devis.

Service cartographie

Accès	Abonnement	Description
PCRS	300 €/an	Accès au fond de plan réglementaire du territoire
DT-DICT + un thème* au choix	500 €/an	Accès à l'outil Next'DICT Intégration d'un thème de données au choix : eau potable, assainissement, cimetière, voirie... Accès à l'Orthophoto de l'IGN, le plan cadastral de la DDFiP.
Offre thème*	200 €/thème/an	Visualisation de votre patrimoine : intégration du thème de votre choix
Jumeau numérique	2000 €/an	Accès au service du jumeau numérique

ACTEE+

Le Te61 facture à la collectivité bénéficiaire du programme ACTEE, le coût de la prestation (ETP, frais de déplacement, etc) déduction faite des aides ACTEE

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-28-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du vendredi 27 février 2026**

Nomenclature 8. Domaines de compétence 8.8 Environnement	Objet : Règlement intérieur de la maison de l'énergie
---	--

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 62 / Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le seize février deux mille vingt-six et ayant reçu convocation complémentaire pour la présente délibération le vingt février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. LE CARVENNEC Eric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : M. BITU Jean-Luc (suppléant), M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), Mme BRANCOURT Isabelle, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. LEROUX Henri, M. MÉSENCE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. ROULLEAUX Eric,
CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,
CUA : M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre, M. MOISSERON Franck, M. RAULT Benoit,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, Mme FROUEL Marie-Françoise,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre,
CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BOULAY Olivier
CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc,
CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURÇON Gérard,
URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. SURCIN Bernard, Mme THIEULENT Sylvie

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-29-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

Les pouvoirs : Mme CHESNEL Valérie donne pouvoir à M. CHALLIER Philippe.

Secrétaire de séance : Charles Hauton

Monsieur le Président,

Vu le code de la construction et de l'habitat ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 sur les règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) ;

Vu la délibération n°2023-AG-49 en date du 26 septembre 2023 relative à la mise en place d'un règlement intérieur du showroom ;

Considérant que le Territoire d'Énergie Orne dispose d'un espace dénommé « maison de l'énergie », établissement recevant du public (ERP) de 5^{ème} catégorie ;

Considérant qu'un tel espace, employé notamment à des visites de personnes extérieures et à des réunions institutionnelles, nécessite du fait de son usage un règlement intérieur ;

Considérant la nécessité pour le syndicat d'assurer la sécurité des visiteurs, agents, élus et personnes extérieures lorsqu'elles interviennent ou évoluent dans la maison de l'énergie ;

Considérant l'évolution des normes de sécurité.

EXPOSE

La nécessité de mettre à jour le règlement intérieur de 2023 concernant notamment :

- Le préambule plus détaillé : affectation des salles...
- L'ajout d'un plan d'évacuation ;
- Les principes d'utilisation : ajout d'un article 3 destiné à traiter des conditions de réservation, des effectifs maximaux des espaces et du sujet de la mise à disposition aux tiers (responsabilités, modalités...),
- Diverses modifications et apports (sanctions, mesures d'urgence, assurances...).

Les membres du comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le Règlement intérieur de la maison de l'énergie ci-annexé,
- **CHARGENT** le Président de le communiquer à tout visiteur et/ou intervenant quelconque au sein de la maison de l'énergie du Territoire d'Énergie Orne.

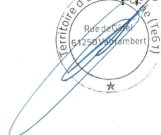
Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 63
Votes pour : 63
Vote contre : 0
Abstention : 0
Déport : 0

Le Président,
Philippe AUVRAY



Secrétaire de séance
Charles HAUTON

Accusé de réception en préfecture 061-256102922-20260227-2026-AG-29-DE Date de télétransmission : 09/03/2026 Date de réception préfecture : 09/03/2026

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MAISON DE L'ÉNERGIE



Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-29-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MAISON DE L'ÉNERGIE

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	p.3
ARTICLE 1 : ACCÈS AUX ESPACES ET CIRCULATION.....	p.4
Plan des issues.....	p.4
Sécurité incendie : point de rassemblement.....	p.5
Restrictions d'accès.....	p.6
Niveaux de dangers.....	p.7
ARTICLE 2 : HORAIRES D'OUVERTURE.....	p.8
ARTICLE 3 : LES GROUPES.....	p.8
Dispositions générales.....	p.8
Dispositions spécifiques aux visites scolaires.....	p.8
ARTICLE 4 : UTILISATION DE LA MAISON DE L'ÉNERGIE.....	p.9
Principes général et capacités maximales.....	p.9
Conditions de réservation	p.9
Réunions institutionnelles.....	p.9
Mise à disposition des tiers.....	p.10
ARTICLE 5 : RESPECT DES PERSONNES ET DES BIENS.....	p.11
ARTICLE 6 : COMPORTEMENT GÉNÉRAL DE VISITE.....	p.12
ARTICLE 7 : DÉPÔT D'EFFETS PERSONNELS.....	p.12
ARTICLE 8 : ENREGISTREMENT ET PRISES DE VUES.....	p.13
ARTICLE 9 : VIDÉOPROTECTION.....	p.13
ARTICLE 10 : ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ.....	p.14
ARTICLE 11 : SANCTIONS ET MESURES D'URGENCE.....	p.14
ARTICLE 12 : ENTRÉE EN VIGUEUR.....	p.14

PRÉAMBULE

La « Maison de l'Énergie », espace showroom intégré au bâtiment siège du Territoire d'Énergie Orne (ou « Te61 »), comprend une triple vocation. C'est un établissement recevant du public (ERP), classé en type Y avec une activité de type L de la 5ème catégorie.

Elle est affectée

- À une mission d'information et de médiation pédagogique, par le biais d'expositions et de visites ;
- À l'organisation de réunions institutionnelles ;
- À l'accueil ponctuel de partenaires ou organismes extérieurs autorisés.

Le présent règlement a pour objet :

- D'assurer la sécurité des personnes et des biens ;
- De garantir le respect des règles applicables aux établissements recevant du public ;
- De définir les conditions d'utilisation des espaces ;
- De fixer les responsabilités des utilisateurs.

Toute personne accédant aux lieux est réputée en accepter les dispositions.

Des personnes

Le présent règlement est applicable, dans son intégralité et sans préjudice des dispositions particulières qui peuvent leur être notifiées :

- Aux agents et représentants du Territoire d'Énergie Orne ;
- À toute personne ou groupement autorisé à utiliser les locaux ;
- À tout visiteur, invité ou intervenant extérieur.

Toute personne accédant aux lieux accepte sans réserve les dispositions du présent règlement.

Des espaces

Les espaces concernés comprennent la salle de musée et d'exposition, la salle de réunion ainsi que les zones de circulation associées.



Accusé de réception en préfecture
061-256102922-2020-060227-2020-AG-29-DE
Date de télétransmission : 09/03/2020
Date de réception préfecture : 09/03/2020

ARTICLE 1 : ACCÈS AUX ESPACES ET CIRCULATION

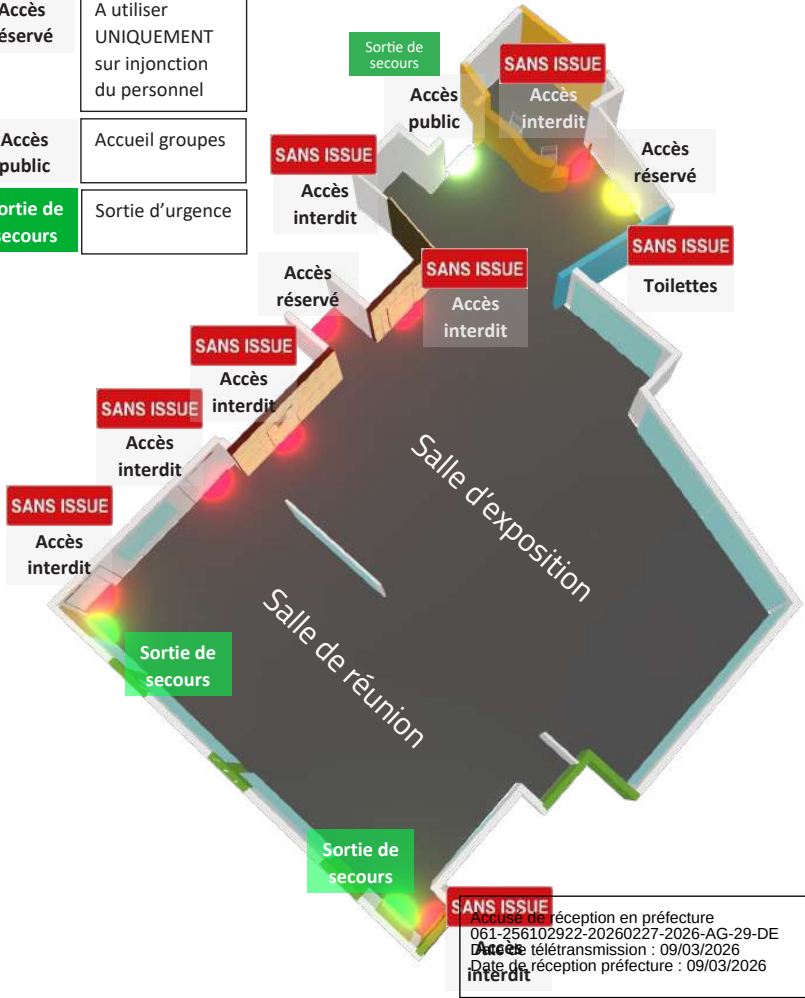
L'accès aux espaces est strictement limité aux zones autorisées au public.

Les zones techniques, réserves, locaux électriques et installations présentant un danger sont interdits au public sauf autorisation expresse d'un agent habilité.

Les circulations, dégagements et issues de secours doivent demeurer libres en permanence.

Plan des issues

SANS ISSUE	Local présentant un danger électrique ou physique et dépourvu d'issue
Accès interdit	
Accès réservé	A utiliser UNIQUEMENT sur injonction du personnel
Accès public	Accueil groupes
Sortie de secours	Sortie d'urgence



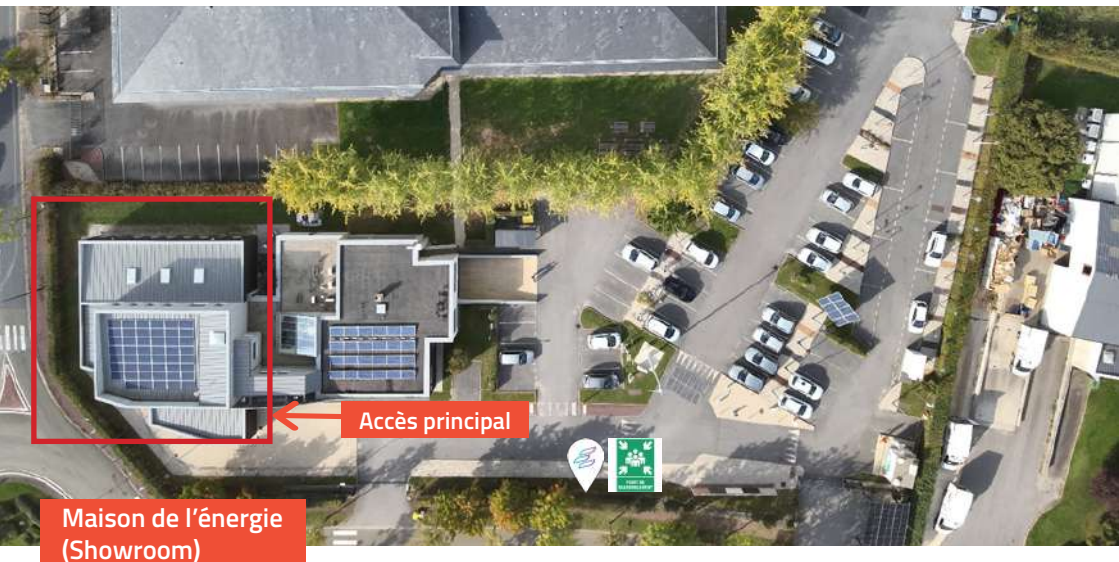
Sécurité incendie : point de rassemblement



En cas d'évacuation, le point de rassemblement est situé sur le parking du Territoire d'Énergie Orne. Les utilisateurs de la Maison de l'énergie devront impérativement rejoindre ce lieu.



Vue aérienne de l'ensemble du site



Sens d'évacuation pour accéder au point de rassemblement.



Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-29-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026



Le non-respect des restrictions d'accès peut entraîner l'éviction immédiate de l'établissement. En ce sens, la responsabilité du Territoire d'Énergie Orne ne saurait être engagée en l'absence de faute imputable à celui-ci, en raison d'un dommage subi du fait des installations, parfois dangereuses, couvertes par ces restrictions d'accès.

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-29-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

Niveaux des dangers



ARTICLE 2 : HORAIRES D'OUVERTURE

Le showroom est ouvert au public sur invitation ou réservation préalable, pendant les horaires d'ouverture du siège du syndicat.

En dehors de ces horaires, l'accès est réservé aux agents et aux personnes expressément autorisées. À ce titre la convention visée à l'article 4 précisera si l'événement peut se prolonger au-delà des horaires d'ouvertures.

ARTICLE 3 : LES GROUPES

Dispositions générales

Un groupe est constitué dès lors qu'au moins deux (2) personnes étrangères aux services sont invitées ou autorisées à visiter la Maison de l'énergie, dans un cadre extérieur à toute intervention professionnelle sur les installations.

La venue d'un groupe s'effectue nécessairement sur réservation d'un horaire de visite qu'il devra respecter, fixé au préalable avec le service communication du Territoire d'Énergie Orne.

Chaque personne est tenue de demeurer à proximité de son groupe.

Dispositions spécifiques aux visites scolaires

S'agissant des groupes scolaires, il est exigé la présence d'au minimum un accompagnant pour quinze (15) élèves.

Un groupe scolaire ne peut dépasser soixante (60) personnes.



Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20230227-2026-A6-2023-00000
Date de télétransmission : 09/03/2023
Date de réception en préfecture : 09/03/2023

ARTICLE 4 : UTILISATION DE LA MAISON DE L'ÉNERGIE

Principe général et capacités maximales

L'utilisation des espaces devra être effectué en parfaite conformité avec leur destination.

L'effectif maximal des personnes susceptibles d'être admises simultanément est fixé comme suit :

- **Salle de musée et d'exposition** : une personne pour cinq mètres carrés, soit 36 personnes ;
- **Salle de réunion** : une personne par mètre carré, soit 93 personnes.

En cas d'événement mobilisant simultanément les deux espaces, les capacités maximales sont cumulatives, sous réserve du respect des règles de sécurité et de la libre circulation vers les issues de secours.

Le respect de ces jauges incombe :

- Aux agents du Territoire d'Énergie Orne ;
- Ainsi qu'à tout organisateur extérieur autorisé.

Le non-respect des consignes de sécurité peut entraîner l'évacuation immédiate de la manifestation.

Conditions de réservation

Les opérations de réservation des visites s'effectuent auprès du service communication du Territoire d'Énergie Orne pendant les heures d'ouverture et en remplissant le formulaire de demande de réservation prévu à cet effet.

La réservation devient définitive après :

- Signature d'une convention précisant la durée, l'objet et les conditions d'occupation ;
- Fourniture d'une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant la manifestation ;
- Production des pièces justificatives demandées selon la nature du bénéficiaire.

L'acceptation est formalisée par la signature du Président ou de son représentant.

Réunions institutionnelles

Les réunions du comité syndical et toute réunion interne organisée par le Territoire d'Énergie Orne sont placées sous la responsabilité du Président ou de son représentant.

Les participants sont tenus de respecter les consignes de sécurité applicables au bâtiment siège ainsi que les règles afférentes du présent règlement.

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-29-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

Mises à disposition des tiers

Toute mise à disposition à une entreprise, collectivité, association ou organisme extérieur :

- Doit faire l'objet d'un accord écrit préalable ;
- Précise les conditions d'occupation ;
- Peut être subordonnée à la production de documents justificatifs (statuts, extrait Kbis, mandat du représentant).

L'organisateur extérieur est responsable :

- Du respect du règlement par les participants ;
- Du respect des capacités maximales ;
- De la remise en état des locaux ;
- De la conformité de l'événement à la réglementation ;
- Des dommages causés aux personnes et aux biens.

Un référent organisateur doit être désigné pour la durée de l'événement et devra :

- Informer les participants des issues de secours ;
- Veiller au maintien libre des dégagements ;
- Signaler immédiatement tout incident.

Les dispositifs de sécurité incendie ne doivent en aucun cas être manipulés en dehors d'une situation d'urgence.



Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-29-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

ARTICLE 5 : RESPECT DES PERSONNES ET DES BIENS

Tout acte susceptible de menacer ou de porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens est interdit, tel que :

- Dérober, détruire, dégrader et détériorer intentionnellement tout bien meuble ou immeuble.
- Se livrer à des courses, bousculades, glissades ou escalades.
- Fumer dans les différents espaces, conformément à l'article L3511-7 du code de la santé publique.
- Porter une tenue destinée à dissimuler son visage, conformément aux dispositions de la loi n°2010-1192 du 11 octobre 2010.
- Introduire, sauf pour les agents et intervenants extérieurs à titre professionnel, tout objet contondant, outil, substances dangereuses, liquides susceptibles d'être déversés, générateurs d'aérosol, armes ou animaux, à l'exception des chiens guides d'aveugles ou d'assistance.
- Gêner la circulation des visiteurs et entraver les passages et issues.
- Apposer des affiches ou écriteaux mobiles et effectuer des inscriptions ou graffiti de quelque nature que ce soit.
- Pratiquer toute activité de nature à troubler la tranquillité des lieux, à causer des accidents ou à dégrader les installations.

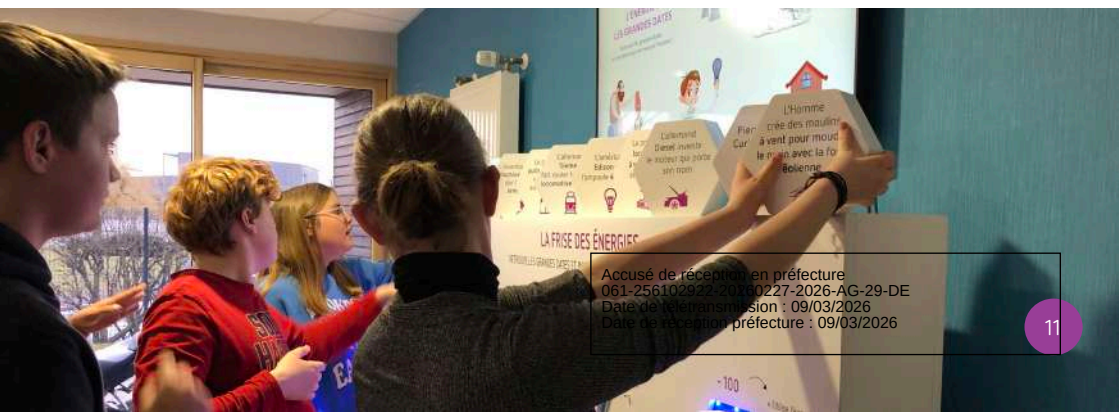
A ce titre, si l'un des membres du personnel du Territoire d'Énergie Orne venait à constater une dégradation des matériels ou des espaces mis à disposition des visiteurs, les frais de remise en état peuvent être mis directement à charge du ou des responsables desdites détérioration. En vertu de l'article 1242 du code civil, la responsabilité des instituteurs encadrants sera recherchée pour tout dommage commis par l'un des élèves dont il a la surveillance.

La consommation de boissons et collations est autorisée :

- Dans tous les espaces pour les réunions institutionnelles ;
- Uniquement dans la salle de réunion pour les autres événements.

Toute prestation de traiteur ne pourra être organisée que par le Territoire d'Énergie Orne lui-même ou avec son accord.

L'utilisation des équipements audiovisuels ainsi que toute manipulation des murs mobiles ou installations techniques est strictement réservée aux agents du Territoire d'Énergie Orne habilités.



Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20100227-2026-AG-29-DE
Date de l'information : 09/03/2026
Date de réception en préfecture : 09/03/2026

ARTICLE 6 : COMPORTEMENT GÉNÉRAL DE VISITE

Les visiteurs et invités sont tenus d'avoir un comportement correct et de déférer aux injonctions qui leur sont adressées par les agents du Territoire d'Énergie Orne pour des motifs de service et dans l'intérêt des installations.

Une attention particulière est requise pour les maquettes, meubles, écrans, tables tactiles et échantillons qui ne peuvent être manipulés sans l'accord non-équivoque d'un agent du service communication du Territoire d'Énergie Orne.

Tout accident ou malaise d'une personne ou événement anormal doit être immédiatement signalé auxdits agents.

S'agissant tout particulièrement des visites de groupes composés d'enfants, l'accompagnant doit veiller au respect du règlement de visite par ces derniers et des injonctions adressées par les agents du service communication responsables de l'accueil.



ARTICLE 7 : DÉPÔT D'EFFETS PERSONNELS

Un espace dédié au dépôt de bagages, sacs, vêtements, cannes et parapluies est gracieusement mis à disposition des visiteurs.

Le Territoire d'Énergie Orne décline toute responsabilité pour la perte ou la dégradation des objets ainsi consignés.

Tout dépôt doit, par ailleurs, être retiré le jour même avant la fermeture du showroom. Au-delà d'un délai de quinze (15) jours, ces objets seront transférés au service municipal de police du 18 rue de Bretagne, 61000 Alençon. Les denrées périssables seront détruites le soir même du dépôt.

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-29-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

ARTICLE 8 : ENREGISTREMENT ET PRISES DE VUE

Tout enregistrement ou prise de vue dont le personnel du Territoire d'Énergie Orne ou le public pourrait faire l'objet nécessite, outre l'autorisation du Président du Territoire d'Énergie Orne, l'accord des intéressés. Il décline toute responsabilité vis-à-vis des visiteurs filmés ou photographiés en cas de non-respect de ces dispositions.

Pour un usage privé

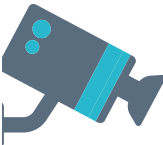
Les prises de vues photographiques et les enregistrements vidéo pour un usage strictement privé du visiteur sont autorisés dans les espaces ne faisant pas l'objet d'une restriction d'accès, à condition qu'ils ne soient pas de nature à porter atteinte à l'intégrité des éléments d'expositions ou à gêner la circulation et le confort des visiteurs.

En ce sens, l'usage du flash, de lampes et autres dispositifs d'éclairage ainsi que tous types de pied, trépied ou bras télescopique est interdit pour les visiteurs.

Pour tout autre usage

Par ailleurs, tout enregistrement et prises de vue destiné à une exploitation commerciale, professionnelle ou à tout autre usage que l'usage privé du visiteur est interdit, sauf autorisation spécifique du Président du Territoire d'Énergie Orne.

ARTICLE 9 : VIDEOPROTECTION



Un système de vidéoprotection, pouvant donner lieu à enregistrement sous la surveillance du régisseur du showroom, est installé dans les différents espaces de celui-ci afin d'assurer la sécurité des personnes, des biens et des bâtiments.

Les données sont traitées conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles. Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.



Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-29-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

ARTICLE 10 : ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

Tout organisateur ou utilisateur extérieur doit disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels et matériels pouvant survenir durant l'occupation des lieux.

La responsabilité du Territoire d'Énergie Orne ne saurait être engagée pour les dommages résultant :

- D'un usage non conforme des locaux ;
- Du non-respect du présent règlement ;
- D'un comportement fautif d'un organisateur ou participant.

Le syndicat ne peut être tenu responsable des vols ou dégradations de biens appartenant aux utilisateurs.

L'entretien structurel et la maintenance des locaux demeurent à la charge du Territoire d'Énergie Orne.

ARTICLE 11 : SANCTIONS ET MESURES D'URGENCE

Le non-respect du présent règlement peut entraîner :

- L'éviction immédiate des lieux ;
- La suspension ou l'interruption d'un événement ;
- L'engagement de poursuites le cas échéant.

Le Président, son représentant ou tout agent habilité peut :

- Refuser l'accès à toute personne troublant l'ordre public ;
- Interrompre immédiatement un événement en cas de danger ;
- Procéder à l'évacuation des locaux.

Ces décisions sont prises dans l'intérêt de la sécurité et ne peuvent ouvrir droit à indemnisation.

ARTICLE 12 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement est porté à la connaissance des agents et mis à disposition des usagers.

Il entre en vigueur à compter de sa signature.

Fait à Valframbert,
le

Philippe Auvray,

Président du Territoire d'Énergie Orne

Accusé de réception en préfecture
061-256102922-20260227-2026-AG-29-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026



Territoire d'Énergie Orne

6 rue de Gâtel
61250 Valframbert

accueil@te61.fr / 02 33 32 83 13
8h30 - 12h / 13h30 - 17h

Suivez-nous sur les réseaux !

 Territoire d'Énergie Orne

DEPARTEMENT DE L'ORNE - ARRONDISSEMENT D'ALENCON

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical du Territoire d'Énergie Orne
Comité syndical du vendredi 27 février 2026**

Nomenclature 7. Finances locales 7.1 Décisions budgétaires	Objet : Vote du budget primitif 2026 du budget annexe photovoltaïque
---	---

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 62 / Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le seize février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. LE CARVENNEC Eric, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique,
CLÉ 2 : M. BITU Jean-Luc (suppléant), M. CHRISTOPHE Hubert, M. COUPRIT Pierre, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. PERSEHAYE Jean-Claude (suppléant), M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : M. BELLOCHE Jérôme (suppléant), Mme BRANCOURT Isabelle, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. DESCROIX Sylvain (suppléant), M. LÉONI Sylvain, M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. BLOYET Laurent, M. HARDY Frédéric,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, Mme EL KHALEDI Amale, M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. ROULLEAUX Eric,
CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte, M. VIECELI Didier,
CUA : M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. TAFFOREAU Dominique (suppléant), M. WINTENBERGER Louis (suppléant),
Urbain : Mme ARMAND Dominique, M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. FOUREL Frédéric (suppléant), M. HAUTON Charles, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre, M. MOISSERON Franck, M. RAULT Benoit,

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. GIRARD Roland, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, Mme FROUEL Marie-Françoise,
CLÉ 3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge,
CLÉ 4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre,
CLÉ 7 : M. GANDIN Michel, M. WAEYAERT Denis,
CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 9 : M. BOULAY Olivier
CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc,
CLÉ 11 : M. RABAGLIA Patrick,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LEMOINE Gérard, M. LURÇON Gérard,
URBAIN : Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques, M. SURCIN Bernard, Mme THIEULENT Sylvie

Les pouvoirs : Mme CHESNEL Valérie donne pouvoir à M. CHALLIER Philippe.

Vu le règlement européen 2016/679 dit « RGPD », relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel du 27 avril 2016, applicable au sein des Etats membres le 25 mai 2018 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.

Considérant que ce règlement impose pour toute autorité publique effectuant des traitements de données, la désignation d'un délégué à la protection des données (art. 37 du règlement) et que le règlement prévoit la possibilité de désigner un seul délégué à la protection des données pour plusieurs organismes ;

Considérant le départ de Rémy Vissyras des effectifs du Te61, désigné comme délégué à la protection des données par délibération n°2022-AG-08 en date du 22 février 2022 ;

Monsieur le Président EXPOSE :

Pour rappel, la désignation d'un délégué à la protection des données suppose :

- Une délibération de l'assemblée délibérante marquant l'engagement de la collectivité ;
- Une désignation auprès de la CNIL ;
- Une lettre de mission ;
- L'accord écrit du délégué à la protection des données (cet écrit n'est pas obligatoire mais il n'en demeure pas moins que la concertation avec l'agent est la garantie de l'acceptation de la mission).

Entendu l'exposé, le Président **PROPOSE** au comité syndical de désigner en tant que délégué à la protection des données un agent du Te61.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **DESIGNE** Louis AVICE, juriste, comme Délégué à la Protection des Données (DPO) ;
- **DONNE** délégation à Monsieur le Président pour effectuer toutes les opérations nécessaires à cette désignation et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale.

Précisent que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux adressé au Tribunal Administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc BP 25086, 14050 CAEN Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Nombre de votants : 63
Votes pour : 63
Vote contre : 0
Abstention : 0
Déport : 0

Le Président de séance,
Philippe AUVRAY



Le Secrétaire de séance,
Charles HAUTON